Fondation du Protestantisme

ENGAGÉS AU SERVICE DE TOUS

2001
20 ans d'engagement
2021

FONDATION DU PROTESTANTISME

Rédaction : Marie Lefebvre-Billiez, Alexis Guerit

Contribution : Christian Albecker, Marie-Hélène Bonijoly, Elsa Bouneau, François Clavairoly, Anne Corvino, Marie-France Hugon, Christian Klein, Bintou Laya, Christine Lazerges, Sophie Reitzer, Béatrice Rolland, Patrick Rolland, David Saint-Girons, Sarah Verseils.

Crédits photos : ©DR - ©Adobe Stock.

Un remerciement particulier pour Jean-Daniel Roque et sa contribution indispensable, sans qui cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour

Conception : aggelos.fr

Date parution : Novembre 2021



par Anne Corvino,
présidente de la Fondation
du Protestantisme

Le 31 juillet 2001, un décret du Conseil d'État permettait la création de la Fondation du Protestantisme. Cette reconnaissance était le résultat d'un processus de dialogue et de coopération entre divers acteurs institutionnels du protestantisme français, animés par la volonté d'une poignée d'hommes engagés et déterminés. À l'occasion de ces 20 ans, nous avons souhaité revenir sur la genèse de ce projet en donnant la parole à celles et ceux qui ont contribué à sa création. Cette revue est l'occasion de montrer la réalité de la Fondation du Protestantisme aujourd'hui, à travers notamment l'action de ses nombreuses fondations abritées. Ce panorama de 20 ans d'engagement au service de toutes les causes illustre une histoire riche et diversifiée, à l'image de la pluralité des mouvements issus de la Réforme.

Préserver : la Fondation s'est constituée historiquement autour de la sauvegarde du patrimoine et du soutien aux institutions protestantes déjà existantes. Cette création a alors apporté alors un cadre sécurisé à certaines actions et a ainsi permis la poursuite d'activités parfois centenaires.

Rassembler : la mutualisation de moyens et la coopération entre institutions dans le cadre de la Fondation, à l'instar de l'action de Solidarité Protestante, entraînent mises en commun et synergies au sein de la grande famille protestante.

Soutenir : par sa capacité à collecter des fonds, à aller chercher des nouveaux donateurs, à apporter un soutien moral et financier, la Fondation du Protestantisme contribue à démultiplier les projets en France et dans le monde.

Cet engagement pluriel a permis à la Fondation de se déployer comme un outil de service sur l'ensemble du territoire français. C'est à ce titre qu'elle abrite en 2021 près de 60 fondations individualisées et qu'elle collabore régulièrement avec plus de 350 institutions protestantes. Revenir sur ses origines permet à cette jeune institution de se tourner vers l'avenir et d'accompagner les mutations et les besoins de notre époque. Cette expérience et cet ancrage dans le monde des œuvres protestantes répondent aujourd'hui pleinement aux nombreuses volontés philanthropiques qui se développent, notamment venant des familles et des particuliers.
En répondant à ces nouveaux défis, la Fondation conforte son importance comme espace de la générosité du monde protestant.
Je tiens ici à remercier les membres anciens et actuels des instances de la Fondation et l'ensemble des personnes engagées dans les comités de suivi qui font vivre chaque jour nos projets au service d'une espérance partagée.

Bonne lecture.

Composition du Conseil de la Fondation du Protestantisme 2021

- Albecker Christian (Vice-Président, Secrétaire général)
- Bliek Jean-Gabriel
- Bonijoly Marie-Hélène
- Clavairoly François (Premier Vice-Président)
- Commissaires du gouvernement
  représentant les Ministères de l'Intérieur et des Finances
- Corvino Anne (Présidente)
- Durrleman Antoine
- Klein Christian (Trésorier)
- Lagarde Patrick
- Larchez Michèle
- Lazerges Christine
- Peugeot Thierry
- De Seynes Guillaume
- Richard Denis
- Rolland Patrick
- Widmaier Jean

Présidence des comités permanents

- Comité communication : Marie-Hélène Bonijoly
- Comité des projets : Patrick Rolland
- Comité des finances : Christian Klein
- Comité des immeubles : Bernard Flouzat

Merci à celles et ceux qui ont fait vivre le Conseil de la Fondation du Protestantisme depuis sa création.

Christian Albecker, Claude Baty, Thierry Besançon, Jean-Gabriel Bliek, Mireille Boissonnat, Marie-Hélène Bonijoly, Didier Browne, François Clavairoly, Anne Corvino, Jean-Arnold de Clermont, Guillaume de Seynes, André Dechausse-Carilian, Antoine Durrleman, Henry Frantz, André Gast, Raymond Glock, Nadine Helminger, Georges Hertzog, Christiane Iribarren, Pierre Joxe, Christian Klein, Patrick Lagarde, Michèle Larchez, Christine Lazerges, Marcel Manoël, Georges Masse, Gilles Mirieu de Labarre, Ernest Nussbaumer, Patrick Peugeot, Thierry Peugeot, Denis Richard, Patrick Rolland, Jean-Daniel Roque, Simone Rossier, Alain Salery, Francois Scheer, Isabelle Souchon, Frédéric Trautmann, Jean Widmaier.

Sommaire

ORIGINES

Le don est un geste humble, par F. Clavairoly 8
Du Lazaret au Covid : 20 ans au service des œuvres protestantes 10
20 ans après, nous avons réuni les fondateurs 12
1998-2001 : une fondation nécessaire pour le monde protestant 16
Une équipe compétente et équilibrée lance l'aventure 19
Les défis de la création rapidement relevés 20
Les premiers projets de la Fondation sont immobiliers 22
Le patrimoine, un outil au service d'une mission, d'un message, par C. Albecker 26
Les premières actions de la Fondation à l'international 28
La Fondation est un outil technique et politique remarquable, par G. Masse 30
2005 : changement de nom et de statuts 31

LA FONDATION AUJOURD'HUI

FRATERNITÉ

La fraternité se vit à travers la rencontre, par I. Richard 34
La fraternité, une réalité de terrain 36
Une fondation pour soutenir et prolonger les actions conduites par le CASP, par S. Coppens 39
La Fondation ACAT, engagée pour l'abolition de la torture 40

PATRIMOINE

Le patrimoine : du don au don !, par E. Seyboldt 42
Quand le patrimoine fait naître des synergies inattendues 44

CULTURE

La mémoire protestante trace un chemin pour aborder
les débats et défis d'aujourd'hui, par I. Sabatier 48
De Paul Ricœur à Martin Luther King, de nouvelles façons d'être au monde 50
La fondation EEUdF au service du développement
des activités de scoutisme, par S. Chevreul 55

INTERNATIONAL

« Faire reculer la pauvreté, c'est possible ! », par M. Benner 56
« Solidarité protestante » : l'humanitaire au quotidien 58
Mobiliser rapidement les fonds quand une catastrophe survient, par A. Balocco 61
Haïti : quand « la confiance et la fraternité » structurent en profondeur, par P. Verseils 62

PAROLES DE FONDATEURS

« Construire des gens », pas des œuvres, par F. et S. Herrbrecht 64

Les fondations individualisées abritées par la Fondation au 31 septembre 2021 66
Organiser son action philanthropique à la Fondation du Protestantisme 70
Chiffres clés 71



©bignai

ORIGINES

Le don est un geste humble



par Pasteur François Clavairoly
Président de la Fédération protestante de France
Vice-président de la Fondation du Protestantisme

Le don est un geste humble : il exprime la totale liberté de celui qui veut… servir

À l'occasion des 20 ans de la Fondation du Protestantisme, il est bon et utile de prendre au sérieux la promesse que contient ce projet d'importance dans le monde des fondations en France. Il est heureux aussi de comprendre ce que signifie le geste du don.

Le don est geste d'humilité. L'humilité de celui qui se tient au service d'autrui. Que ce don soit modeste comme peut l'être un cadeau d'anniversaire, une aumône ou un geste de politesse, ou qu'il soit un geste généreux dont l'objet est de valeur comme peut l'être une contribution à une cause, la création d'une fondation ou encore un legs, le don est au service du vivre-ensemble et du commun.

Le don exprime aussi une liberté personnelle mise au service d'un autre que soi-même : par la foi, nous sommes libérés pour servir car nous savons que ce que nous possédons ne vient pas de nous mais nous est comme « offert » ou « confié » pour le bien d'un autre, d'autres, et finalement de la société tout entière.

Deux façons de comprendre ce geste du don s'entrechoquent, mais une troisième nous mobilise :

- La première décrit le fait que **le don a une fonction sociale intéressée** décisive. Cette vision inscrit le geste du don dans un réseau d'intérêts et de rapports de force bien compris, de clientélisme : Quelques civilisations premières ont fonctionné ainsi, les chefs rivalisant de dons offerts à leurs obligés, comme le pensait M. Mauss, de même que la féodalité a pu réguler les liens entre princes et familles rivales où les prétentions se géraient aussi par le don, l'octroi de territoires et le don de femmes de haut rang en vue d'alliances plutôt que de conflits : « Je donne et, ce faisant, je neutralise le bénéficiaire en le rendant débiteur à mon égard : il me laisse en paix. Le don comme outil symbolique de préservation de la paix ou du maintien de relations non agressives, « oblige » l'autre et permet de faire société avec lui..

- L'autre vision consiste à nier sans ambages la réalité même du don dans sa qualité de gratuité et y compris dans sa promesse d'efficacité. **Le don n'existe pas sans contrepartie.** Elle le décrit comme « figure de l'impossible », comme l'écrit J.Derrida : si je donne, en effet, « je ne donne pas », car je suis bien évidemment conscient de ce geste et je me vois en tant que « donateur », « bienfaiteur ». Cette intentionnalité tombe alors sous le coup de la critique et réduit le don à un geste narcissique. Aucun don n'est vraiment purement don dans la mesure où il cache autre chose, où il veut effacer une mauvaise conscience, masquer un projet inavoué, ou encore, par ce bénéfice non-dit qu'il attend en retour, il s'annule de fait en tant qu'acte réellement gratuit. Enfin, dans la mesure où la science économique s'est emparée, dans ses analyses, de l'ensemble des échanges humains et qu'elle a considéré depuis longtemps que seul l'intérêt menait le monde (car tout était à interpréter sous l'angle de la rentabilité, y compris les savoirs, la culture et les croyances), le don est devenu dans cette perspective un faux-semblant, une sorte d'ersatz sans aucune efficacité sociale, tout au plus un baume sur la misère, un élément résiduel d'injonctions religieuses périmées et sans prise sur le réel.



La vision chrétienne, celle qui nous motive, atteste de la force du don :
Elle récuse le sens de ces deux critiques qui soit qualifient le don de geste stratégique de domination, soit en refusent l'authenticité. En effet,

1. **Elle universalise le geste du don et le sort de son périmètre tribal ou national et de son instrumentalisation stratégique.**

2. **Elle en radicalise le sens en exigeant que le don soit réel, fait « pour de bon », engageant la personne, ses convictions et ses valeurs, non pas sa mauvaise conscience.**

3. **Elle en intériorise le geste et fait en sorte que le donateur n'obéit plus à un code ou à une loi sociale, mais agisse en liberté. Elle permet dès lors que donateur et bénéficiaire se reconnaissent enfin pleinement humains, mutuellement, comme l'écrit notamment Paul Ricœur, rendus solidaires dans des systèmes et des mises en œuvre innovantes et justes.**

Ici, la fable du Samaritain est cruciale (Luc 10, 25-37) car elle renvoie à la Règle d'or du texte du Lévitique 19, 18 : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », en l'interprétant selon ces trois dimensions de l'universalité, de la radicalité et de l'intériorisation :

- **Le donateur ne se limite pas au don réservé à un proche :** il donne de son temps et de son argent à un inconnu, un étranger, **au-delà de toute frontière.**

- Le « prochain » de la fable du Samaritain n'est donc plus « celui qu'il faut aider » par un don, comme s'il s'agissait de lui faire la charité. Le prochain est au contraire le donateur, celui qui se fait le prochain de l'autre et celui qui ose **agir « pour de bon »**, ici ou au loin, avec compétence dans la reconnaissance mutuelle, et dans une discrétion libre et responsable.

- Son action auprès de l'aubergiste et le don substantiel qu'il lui fait ouvrent le champ des possibles d'innovation dans la société : l'hospitalisation de jour, la « fondation », autrement dit l'institutionnalisation et la professionnalisation de l'accueil, la procédure de contrôle et de suivi financier, au retour du donateur, et la prise en charge ou le remboursement supplémentaire si nécessaire, placent le blessé, l'aubergiste, le samaritain… et tout lecteur de ce texte, dans une chaîne de solidarité exemplaire : intériorisation d'un modèle et de solutions pour la société de demain.

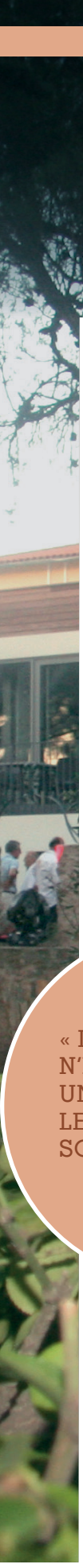
La Fondation du Protestantisme est un programme institutionnel et spirituel pour que le don soit au service du commun et prépare à son tour nos lendemains.
L'aspect utilitaire du don est assumé, mais sans rapport de force ni stratégie de pouvoir.
La vérité spirituelle du don est refondée, dans la liberté de la foi et sans mauvaise conscience.
Le don tient sa promesse de capacité de transformation sociale et spirituelle.

Luc, Chapitre 10 verset 25 à 37

25 Et voici qu'un docteur de la Loi se leva et mit Jésus à l'épreuve en disant : « Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ? » 26 Jésus lui demanda : « Dans la Loi, qu'y a-t-il d'écrit ? Et comment lis-tu ? » 27 L'autre répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ton intelligence, et ton prochain comme toi-même. » 28 Jésus lui dit : « Tu as répondu correctement. Fais ainsi et tu vivras. » 29 Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus : « Et qui est mon prochain ? » 30 Jésus reprit la parole : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits ; ceux-ci, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort. 31 Par hasard, un prêtre descendait par ce chemin ; il le vit et passa de l'autre côté. 32 De même un lévite arriva à cet endroit ; il le vit et passa de l'autre côté. 33 Mais un Samaritain, qui était en route, arriva près de lui ; il le vit et fut saisi de compassion. 34 Il s'approcha, et pansa ses blessures en y versant de l'huile et du vin ; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui. 35 Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant : "Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai." 36 Lequel des trois, à ton avis, a été le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits ? » 37 Le docteur de la Loi répondit : « Celui qui a fait preuve de pitié envers lui. » Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais de même. »

Du Lazaret au Covid : 20 ans au service des œuvres protestantes

Protéger le patrimoine protestant à vocation sociale, tel est le cœur historique de la Fondation du Protestantisme. Mais elle a su aussi s'adapter aux besoins nouveaux et émergents, comme en témoignent ses plus récentes actions contre les conséquences de la pandémie de Covid-19.



Se mettre au service des institutions protestantes confrontées à de nombreux défis, en leur offrant des outils juridiques modernes et innovants, telle est la mission de la Fondation du Protestantisme dès sa création en 2001. Un des exemples les plus marquants est sans doute le tournant pris en 2005 par le Lazaret, un établissement d'accueil de tourisme en plein cœur de la ville touristique de Sète.

Trois hectares boisés avec un accès direct à la plage : un rêve inaccessible et pourtant devenu réalité depuis 1865 pour des ménages aux faibles revenus. Mais l'œuvre fait alors face à de grandes difficultés pour moderniser ses locaux et son offre d'accueil et de séjours. Le lieu est par ailleurs convoité par des agents immobiliers, pour le transformer en « espace » balnéaire à but lucratif.

Pour mettre les bâtiments à l'abri de toute pression immobilière, le Lazaret décide donc de créer une fondation abritée au sein de la Fondation du Protestantisme, et d'y transférer la propriété des bâtiments. Ainsi, propriété des lieux et gestion des activités sont séparées.

« L'EXCLUSION N'EST JAMAIS UNE FATALITÉ, LES VACANCES SONT UN DROIT. »

Dès lors, comme le rappelle une brochure de 2010, « ces biens, distincts de l'association responsable de l'activité, sont devenus inaliénables et protégés, ce qui a amené les pouvoirs publics à majorer de façon significative leur soutien financier ». Par conséquent, le Lazaret devient en mesure d'opérer des investissements considérables pour se moderniser : 4,5 millions d'euros en 2007, 5 millions en 2015 et 3,5 millions sur la période 2020-2025.

Aujourd'hui, le Lazaret répond pleinement à ses objectifs de « tourisme social et d'éducation populaire ». Son litmotiv : « L'exclusion n'est jamais une fatalité, les vacances sont un droit. » À travers l'outil juridique d'une fondation « abritée » au sein de la Fondation du Protestantisme, le Lazaret, joyau du patrimoine protestant à vocation sociale et solidaire, peut donc poursuivre sa mission.

Des logements « indépendants du prix du marché »

Le Lazaret est un cas d'école sur les possibilités offertes par la Fondation du Protestantisme et il n'est pas le seul. Le parcours de la « Fondation protestante pour le logement social » en témoigne tout autant. La « Société de bienfaisance des demoiselles protestantes des deux communions à Paris » est créée en 1825 par Clémentine Cuvier, la fille du célèbre naturaliste Georges Cuvier, pour « nourrir le pauvre, abriter la vieillesse, recueillir l'orphelin, adoucir la souffrance des pauvres ». Reconnue d'utilité publique dès 1875, elle possède, à son apogée au début du XX^{e} siècle, quatre immeubles dont les logements sont loués à bas prix à des ouvriers et ouvrières. À la fin du XX^{e} siècle, il lui reste deux immeubles bien entretenus, mais elle peine à renouveler ses bénévoles. Pour assurer la continuité, elle se transforme alors en une fondation abritée au sein de la Fondation du Protestantisme en 2001. La réhabilitation d'un hangar à proximité de l'un des deux bâtiments permet la construction de nouveaux logements à caractères sociaux pour un coût global de près de 1,5 millions d'euros. Les travaux commencent le 5 octobre 2006 et durent 14 mois. Aujourd'hui, la « Fondation des demoiselles Cuvier pour le logement » gère une cinquantaine d'appartements.

638 000 euros pour lutter contre le Covid

L'immobilier et la défense du patrimoine sont au cœur de l'histoire de la Fondation du Protestantisme et les réussites obtenues sur ce volet sont indéniables. Elle a su toutefois s'adapter au fil des vingt ans de son existence aux besoins nouveaux et émergents. À ce titre, la crise du Covid-19 illustre la capacité de la Fondation à répondre présente pour faire face aux nouveaux besoins. Notamment à travers sa plateforme « Solidarité protestante », elle a décidé d'aider 73 associations, dont la moitié n'avaient jamais eu recours à ses services, pour un montant total de 638 000 euros.

Ce montant, financé par des dons spécifiquement fléchés « urgence-Covid » permet de contribuer à accompagner des structures dans l'urgence et la sidération d'alors. Les projets soutenus sont divers : en France, pour accompagner les structures d'entraide, mais aussi à l'étranger, pour prévenir la propagation du Covid dans des territoires déjà fragilisés par les crises et les conflits à l'instar d'Alep en Syrie.

Familles sans APL ni CAF pendant le premier confinement

De plus petites structures ont pu aussi être accompagnées pour répondre à des demandes très locales. Par exemple, l'Association de Services et d'Entraide « Paix Aujourd'hui » (ASEPA), rattachée à l'Église baptiste du pays d'Aix, installée à Marseille, s'est fortement inquiétée pour une vingtaine de familles et leurs enfants en bas âge pendant toute la période du premier confinement. Ces familles en situation irrégulière ne percevaient ni l'APL (aide au logement), ni les allocations familiales et n'avaient « aucun revenu régulier », comme en témoigne la présidente Martine Karlsson : « Certains essaient tant bien que mal de travailler un peu à droite à gauche en se rendant au marché aux puces les week-ends. Malheureusement, en cette période de confinement, il est encore plus difficile pour ces familles de trouver un petit travail pour subvenir à leurs besoins » écrivait-elle lors du premier confinement en mars 2020. La Fondation du Protestantisme a soutenu financièrement l'ASEPA pour fournir gratuitement couches et colis alimentaires à ces 23 familles totalement démunies pendant cette période.

Kits d'hygiène anti-Covid

Autre exemple : l'Association Protestante d'Assistance (APA), créée en 1906 et installée à Nîmes, a distribué des kits d'hygiène aux 600 familles qu'elle suit habituellement, en y incluant du gel hydroalcoolique. Le surcoût de 8 000 euros a été financé à hauteur de 2 000 euros par l'association et de 6 000 euros par la Fondation du Protestantisme. Quant aux associations d'accueil et de loisirs, du fait de la fermeture de leurs établissements pendant les confinements, nombre d'entre elles ont fait face à des pertes de revenus importantes. La Fondation du Protestantisme a décidé d'en aider une vingtaine pour un budget d'environ 25 000 euros.

Agir au service de la société

« 20 ans après sa création, la Fondation du Protestantisme s'est affirmée comme un acteur majeur de la philanthropie et de l'engagement protestant. Fidèle à sa tradition et à ses valeurs, elle a su s'ouvrir sur le monde et apporter une manifestation concrète de l'évangile en action », témoigne le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France depuis 2013 et premier vice-président de la Fondation du Protestantisme. Du Lazaret au Covid, tels sont les 20 ans d'histoire de la Fondation du Protestantisme que nous vous proposons de parcourir à travers cette revue.



Immeuble de la fondation Demoiselles Cuvier pour le logement, Paris.



Espace de détente au Lazaret, Sète.

20 ans après, nous avons réuni les fondateurs



Pierre Joxe



Jean-Arnold de Clermont



Jean-Daniel Roque

La journaliste Christelle Ploquin a reçu en interview trois personnalités protestantes à l'origine de la Fondation du Protestantisme.

Pierre Joxe, Président de la Fondation du Protestantisme de 2001 à 2016, Jean-Arnold de Clermont, Président de la Fédération protestante de France de 1999 à 2007, Vice-président de la Fondation du Protestantisme de 2001 à 2007 et Jean-Daniel Roque, Secrétaire général de la Fondation du Protestantisme de 2001 à 2018. Ensemble, ils ont retracé la genèse du projet.
L'interview a eu lieu dans les locaux de l'espace Martin Luther King Grand Paris, à Créteil, construit grâce à la Fondation du Protestantisme et inauguré le 11 septembre 2021.

Vingt ans, c'est un bel âge ! Votre beau bébé est à présent un jeune adulte… Pour commencer, pourriez-vous nous raconter l'histoire de sa gestation, la réflexion qui a mis en route cette aventure ?

Jean-Arnold de Clermont : Deux grandes institutions du protestantisme français favorisent le travail en commun. Tout d'abord la Fédération Protestante de France (FPF) qui fédère les Églises, communautés, œuvres et mouvements et la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), cette institution admirable qui réunit l'ensemble des associations à caractère humanitaire, social, etc. Or il manquait un instrument juridique qui permette à ces différents organismes de ne pas être dépassés par des questions d'ordre matériel ou juridique. Un certain nombre d'institutions menaçaient de disparaître tout simplement. Et la Fondation a véritablement été l'instrument qui a permis à la Fédération protestante et à la FEP d'avoir une solidité et des perspectives d'avenir tout à fait intéressantes.

Jean-Daniel Roque : Un certain nombre d'institutions protestantes, parfois anciennes, rencontraient des difficultés. Certaines peinaient à renouveler leurs responsables. D'autres organisaient des activités dans des bâtiments réservés, de par leurs statuts, à d'autres fonctions. Prenons un exemple classique : des centres de tourisme social étaient propriétés d'associations cultuelles (d'Églises). Or, une association cultuelle n'a pas le droit d'organiser autre chose que des cultes, donc elle n'a pas le droit de gérer des centres de tourisme social. D'un autre côté, des institutions anciennes, bien installées, avaient envie d'innover, de lancer des projets différents mais n'avaient pas la liberté de le faire.

Pierre Joxe : De mon côté, à la même époque, j'ai constaté que seuls les protestants n'avaient pas d'organisation structurée en matière d'action sociale et culturelle. J'étais donc étonné que les protestants, dotés d'actions très importantes dans le domaine culturel et médical, n'aient pas de structure centrale. J'en ai donc parlé un jour à l'un de vous, et vous m'avez dit : « Vous avez raison, il faut créer une structure. » Et il fallait que ce soit une fondation, parce qu'en droit français les fondations, surtout celles qui sont reconnues d'utilité publique, ont des avantages fiscaux. Mais je ne pouvais pas m'en charger moi-même, car j'étais président de la Cour des comptes. Il ne m'était pas possible de fonder une structure susceptible de recevoir des fonds publics. Or, un an plus tard, j'ai été nommé au Conseil constitutionnel. J'ai quitté la Cour des comptes : c'est à ce moment-là que nous avons démarré ensemble la Fondation du Protestantisme. Ce faisant, nous n'avons pas centralisé. Ce n'était ni possible, ni souhaitable. Mais nous avons donné des moyens de fonctionnement, d'organisation et de communication à des initiatives qui existaient ou qui cherchaient à se développer.

Jean-Arnold de Clermont : Mon rôle, en tant que président de la Fédération protestante, était d'entrer dans ce mouvement qui me précédait. Je suis entré dans ce projet car je l'ai trouvé tout à fait enthousiasmant. Il fallait que la Fédération protestante fasse appel à un maximum de personnes pour entrer dans ce projet.



« DÈS LE DÉBUT, LA FONDATION A VOULU INCARNER LA TRANSPARENCE, CARACTÉRISTIQUE ESSENTIELLE, ET LA SOLIDARITÉ. »
JEAN-DANIEL ROQUE

L'article 1 des statuts précise que son objet est le « soutien moral, matériel et aide aux institutions protestantes, Églises, œuvres et mouvements ». Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

Jean-Daniel Roque : Cela signifie répondre à toutes leurs attentes en la matière et, quand leurs statuts ne sont pas en adéquation avec tel ou tel projet, le réaliser dans le cadre de la Fondation.
Les institutions protestantes aiment bien leur indépendance et pour tenir compte de cette spécificité, il a été prévu dès le départ que le Conseil de la Fondation puisse reconnaître des fondations individualisées. Intentionnellement, nous n'avons pas utilisé le vocabulaire courant, qui parle de fondation « abritée ». On trouvait que le terme « abritée » était trop protecteur, minorant. Nous avons donc choisi le terme « individualisée » pour montrer que les institutions conduisent elles-mêmes leur vie, elles ont leur conseil, leur organisation.

Ainsi, ces fondations individualisées gardent par ce nom-là l'ADN protestante d'indépendance et de liberté tout en profitant de la structure de la Fondation…

Pierre Joxe : Exactement.

Jean-Arnold de Clermont : Ce qui a été complexe, à mes yeux, était de faire comprendre aux institutions qui deviendraient membres-fondatrices de la Fondation du Protestantisme qu'elles perdraient, en quelque sorte, la propriété des biens qu'elles apportaient. Et qu'en plus, elles auraient à payer des coûts de fonctionnement. Mais qu'est-ce que signifie être « propriétaire » de ses biens quand on est une institution ? En fait, on n'est pas propriétaire : les biens ne nous appartiennent pas, on en est gestionnaire. Et on en est gestionnaire de la même manière au sein de la Fondation que quand on était en dehors. Mais là, psychologiquement, il y avait des barrières à lever sans aucun doute.

Vous parlez des moyens techniques, humains et juridiques mis à la disposition des différentes institutions ou associations protestantes. Mais s'agissant des valeurs, de l'état d'esprit, comment était-ce à ce moment-là, au début ?

Jean-Daniel Roque : La Fondation a voulu incarner la transparence, caractéristique essentielle, et la solidarité. Tout de suite, dès que la Fondation a existé, elle a lancé des appels à la solidarité pour aider des institutions qui n'étaient pas en son sein. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle a rapidement changé de nom. Au début, elle s'appelait la « Fondation pour le Protestantisme Français », c'est comme ça que nous l'avions conçue. Puis nous nous sommes aperçus que nous agissions pour toute une série de personnes ou d'institutions à l'extérieur du protestantisme. Elle est donc devenue la Fondation du Protestantisme.



Pierre Joxe, magistrat, ancien Ministre, Président de la Cour des comptes, Président du Conseil constitutionnel. Il est le premier Président de la Fondation du Protestantisme de 2001 à 2016.

« NOUS VOULIONS ENTRETENIR UN RAYONNEMENT QUI EXISTAIT SPONTANÉMENT ET QU'ON NE VOULAIT NI DIRIGER, NI CANALISER, NI CENTRALISER, MAIS AIDER, ASSISTER, SOUTENIR… »
PIERRE JOXE

Ainsi, une des toutes premières actions dont vous vous êtes occupés a été de créer « Solidarité protestante ». Un commentaire à ce sujet?

Jean-Daniel Roque : Dès que la Fondation a commencé ses réunions, il est apparu utile de se tourner vers des situations d'urgence, soit dans le monde soit en France. Dès 2002, la Fondation a lancé un appel particulier pour aider les Malgaches qui, dans la Grande Île, ont connu des inondations et des problèmes de santé. C'est ainsi que nous avons lancé notre premier grand appel. Nous avons fait de même en 2002 pour les inondations à Arles. Mais l'appel qui a connu la plus grande réussite a été lancé en 2010 pour Haïti, en lien avec la Fédération protestante de France et la Fédération protestante de Haïti. Cet appel a permis de récolter plus de 600 000 euros ce qui, à l'époque, était considérable.

Jean-Arnold de Clermont : Cela fait partie de l'ADN du protestantisme français qui ne peut pas se penser sans relation avec le reste du monde et les Églises protestantes dans le monde.

La Fondation se veut-elle aussi une vitrine du protestantisme en France ?

Pierre Joxe : Nous cherchions plutôt une image de croissance, de développement, de rayonnement… Les protestants sont plutôt des gens qui ne cherchent pas la publicité, qui œuvrent, parfois depuis très longtemps : ils créent tout un tissu local important. Mais toutes ces œuvres nécessitent des compétences, et nous avions besoin de l'aide d'experts, dans les domaines immobilier ou financier notamment. Cela nous a permis de rayonner. Car tel était notre objectif : rayonner.

Il ne s'agissait donc pas de faire d'avantage connaître le protestantisme auprès de ceux ceux qui en étaient loin ?

Pierre Joxe : De le faire reconnaître. Nous voulions entretenir un rayonnement qui existait spontanément et qu'on ne voulait ni diriger, ni canaliser, ni centraliser, mais aider, assister, soutenir…

Vous parlez de rayonnement à l'extérieur. Mais était-ce aussi à articuler à l'intérieur, entre les associations ou entre les différents projets éparpillés ?

Pierre Joxe : Pas toujours, mais souvent, oui !

Jean-Daniel Roque : Il a fallu du temps pour faire connaître l'existence de la Fondation, pour que les gens découvrent qu'ils étaient gagnants à travailler avec d'autres au lieu de rester dans leur quant-à-soi. Cette idée a certainement été développée par la Fondation et elle sera encore plus utile à l'avenir.

Pierre Joxe : En France, le protestantisme a une structure associative fondée sur le volontariat. Le système est fédéral, associatif, démultiplié, décentralisé.

Quels sont les enjeux pour le protestantisme aujourd'hui ?

Pierre Joxe : De continuer à témoigner de ses convictions libérales de manière tolérante, légale et démocratique. C'est quelque chose qui existe chez nous de façon historique et constante.



« LA FONDATION A EU LA CAPACITÉ DE METTRE À DISPOSITION DES INSTITUTIONS DU PROTESTANTISME DES BÉNÉVOLES DE TRÈS HAUT VOL, CAPABLES DE LES AIDER DANS LEUR PROJET. »
JEAN-ARNOLD DE CLERMONT

Et qui va perdurer ?

Pierre Joxe : On le souhaite ! On a des raisons de le penser.

Cette interview a lieu au centre Martin Luther King Grand Paris qui a pu voir le jour grâce à la Fondation du Protestantisme (voir page 54). Ce projet ultra-moderne a été pensé depuis de nombreuses années. La notion de temps long est-elle importante pour la Fondation ?

Jean-Daniel Roque : Pour ce projet Martin Luther King Grand Paris, elle était nécessaire puisqu'il est tout à fait particulier et original. Il a fallu trouver la bonne formule, le bon financement, le bon projet architectural. Il était indispensable que tous les responsables qui ont conduit ce projet nouent un partenariat de long terme.

Jean-Arnold de Clermont : Un autre projet, dont la première pierre va être posée dans quelques jours à Montpellier, représente dix ans de travail ! Il s'appelle le « Carrousel » et dotera le protestantisme montpelliérain d'un centre social multiple. Il n'y a qu'une institution comme la Fondation qui pouvait accompagner un projet comme celui-là. Il faut soutenir sur le long terme tous les bénévoles, mettre en place tout un protocole de conciliations nécessaires dans un protestantisme divers. Seule la Fondation en a les capacités. Voici la démonstration admirable, avec Martin Luther King Grand Paris et d'autres, de la nécessité de la Fondation.

Aujourd'hui, la Fondation du Protestantisme a vingt ans. C'est un bel âge. Vous êtes ses parents : êtes-vous fier de votre enfant ?

Jean-Arnold de Clermont : En 20 ans, on a beaucoup appris. Les deux exemples que nous venons de citer, Martin Luther King Grand Paris et le projet Carrousel à Montpellier, démontrent vraiment qu'on a appris un certain nombre de choses.
J'ai le sentiment que le protestantisme, du moins dans ses œuvres, n'a pas encore compris tout ce qu'il pourrait tirer de cette fondation, le soutien qu'il pourrait y trouver, et l'espérance, ou plutôt l'enthousiasme, qu'il pourrait avoir vers de nouveaux projets.
Or il me semble essentiel que le protestantisme français soit plus présent dans la société qu'il ne l'est à l'heure actuelle, et ce dans tous les domaines, notamment l'économie sociale et solidaire. C'est absolument nécessaire et fondamental. Hier, j'entendais rappeler qu'il y a 9 millions de pauvres, au sens matériel du terme, dans notre société.
La Fondation du Protestantisme pourrait être un instrument fantastique pour multiplier par dix les possibilités ouvertes aujourd'hui dans la société au témoignage du protestantisme français. C'est cela que j'attends de la Fondation. Alors, dix ans, vingt ans, cent ans, peu importe ! Ce qui compte, c'est que ce dynamisme soit reçu par le protestantisme français.

Propos recueillis par Christelle Ploquin

1998-2001, une fondation nécessaire pour le monde protestant

Vers la création d'une fondation reconnue d'utilité publique qui pourrait prolonger et compléter l'action des institutions protestantes.

Au tournant du XXe siècle, la Fédération protestante de France engage un vaste état des lieux des structures associatives protestantes, qu'il s'agisse de paroisses et d'Églises locales ou de leurs « œuvres » (diaconat, bienfaisance, etc.) En effet, les protestants semblent disposer d'un patrimoine important qu'ils ont du mal à préserver car éparpillé au sein d'une multitude de petites institutions dont les bénévoles, parfois peu nombreux, tendent à s'épuiser. Comment faire pour insuffler une synergie entre tous ces acteurs de terrain ? Comment faire, en outre, pour assurer la pérennité et l'adaptation des patrimoines aux besoins modernes ? Comment les conserver dans le cadre protestant lorsque l'association gestionnaire vient à disparaître ?

« UN DES OBJECTIFS PRIORITAIRES À LA CRÉATION DE LA FONDATION DU PROTESTANTISME : SÉCURISER LE PATRIMOINE PROTESTANT. »

Dans une interview publiée dans la presse régionale protestante en décembre 2003, Pierre Joxe et Jean-Daniel Roque, premiers membres du bureau de la future Fondation du Protestantisme, résument ainsi l'enjeu : « Trop de biens protestants ont été vendus ou perdent de la valeur par manque d'entretien. Trop d'associations ne peuvent trouver les soutiens financiers nécessaires à leur action à cause d'une inadéquation entre leurs statuts et leur activité. Trop d'actions sont bien conduites mais dans un cadre associatif trop fragile par manque de membres actifs. »

Un des problèmes récurrents provient de la séparation obligatoire entre les activités relevant du culte (loi 1905) et celles relevant de l'action sociale ou culturelle (loi 1901). Pour financer ses actions, une Église n'a alors pas le droit de mettre en location un appartement dont elle serait propriétaire. Cela aboutit à des situations compliquées sur le plan juridique, qui font alors porter un risque conséquent sur les associations propriétaires des biens.

L'enjeu des donations et des legs

D'autres associations souhaitent bénéficier de donations ou de legs – les donateurs étant prêts à leur transmettre biens immobiliers ou portefeuilles d'investissements financiers. Mais elles n'en ont pas le droit. En effet, les bénéficiaires potentiels ne jouissent pas, à cette époque, de la « grande capacité juridique » qui leur permettrait de recevoir donations et legs.

Jusqu'en 2014, pour bénéficier d'une telle générosité, la législation française fixait trois conditions : être reconnu d'utilité publique, avoir un objet social exclusivement consacré à l'assistance et la bienfaisance ou être constitué en fondation. Il existe pourtant des institutions protestantes qui bénéficient d'un tel statut. Mais elles ne sont pas majoritaires.

Certains diaconats protestants étaient reconnus d'utilité publique depuis la loi de 1905 : c'est dans ce cadre que leurs locaux, jusqu'alors propriété de l'État, leur avaient été transférés au moment de la séparation des Églises et de l'État. Mais, depuis 1905, obtenir la reconnaissance d'utilité publique est devenu beaucoup plus ardu et rare. Une « suspicion » générale s'était installée à l'encontre de « tout ce qui est religieux », comme le constate Jean-Daniel Roque, dans le compte rendu de la deuxième convention préparatoire à la création de la Fondation du Protestantisme, en mars 2001.

À la fin du XXe siècle, il existe une vingtaine de fondations issues du milieu protestant (voir la liste en encadré). Toutes exercent leur activité principale dans un domaine bien particulier (médical, social, culturel, etc.). Elles sont surtout implantées en région, reflétant ainsi la diversité géographique du protestantisme français. Mais il semble, à l'issue de cet état des lieux des besoins, qu'il manque une fondation généraliste, dont le rayonnement géographique serait celui de l'ensemble du territoire français.

Si une fondation pouvait obtenir dès sa création la reconnaissance d'utilité publique, elle pourrait servir d'institution faîtière à toutes les structures déjà existantes et ainsi prolonger et/ou compléter leurs actions. Elle pourrait recevoir donations et legs et les attribuer à tel ou tel projet, lever des fonds en franchise d'impôts pour

Quelle est la différence entre une fondation et une association ?

Une fondation est destinée à recueillir et gérer des biens consacrés au développement d'actions d'intérêt général. L'association permet le regroupement de personnes autour d'un projet commun. La différence porte ainsi principalement sur l'objet et sur les moyens juridiques à disposition.

« Une fondation est une affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. »

Article 18 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

telle ou telle association et même permettre la mutualisation de biens communs entre différentes associations sans lien juridique entre elles.

Polyvalence partagée

La Fédération protestante de France jouait déjà un rôle pivot entre différentes institutions, mais ne pouvait répondre aux besoins spécifiquement mentionnés en matière de fiscalité ou de patrimoine, par exemple. C'est ainsi que l'idée d'une nouvelle fondation d'envergure nationale a pris forme. D'abord intitulée « Fondation Pour le Protestantisme Français » (FPPF), elle est rebaptisée quatre années plus tard « Fondation du Protestantisme » (FdP).

Dès sa création, un de ses objectifs prioritaires est de sécuriser le patrimoine protestant par une action assez simple. La nouvelle fondation peut devenir propriétaire des bâtiments, et passer une convention avec l'association gestionnaire des activités. Ainsi, propriété des lieux et gestion des activités sont disjointes : si les activités périclitent, la propriété des bâtiments n'est pas mise en danger.

En levant des fonds elle-même, la nouvelle fondation peut accroître les moyens financiers des petites structures. Cet argent complète des subventions publiques insuffisantes ou finance des actions novatrices et pionnières pour lesquelles aucune subvention n'est possible. Enfin, la philosophie sous-jacente est de favoriser des actions communes à plusieurs acteurs protestants, dans une optique de mutualisation et de polyvalence partagée.

Fondations reconnues d'utilité publique, d'inspiration protestante, existant avant la création de la Fondation du Protestantisme

La diversité du protestantisme a amené à la création de nombreuses institutions protestantes dont un certain nombre de fondations, notamment au XIX^e^ siècle. Comme l'illustre cette liste, il s'agissait alors de fondations avec un champ d'action limité à un secteur particulier ou agissant sur une partie précise du territoire français. La création de la Fondation du Protestantisme permet alors au protestantisme français de se doter d'une fondation dite généraliste, agissant sur l'ensemble du territoire.

- **Institut protestant de Saverdun, 1848, Ariège.**
- **Le Neuhof, établissement protestant pour les enfants, 1853, Bas-Rhin.**
- **Caisse de secours pour les pasteurs retraités des Églises réformées de France, 1863, devenue Fondation pour les ministres des Églises protestantes de France, Paris.**
- **Maison du diaconat de Mulhouse, 1865, Haut-Rhin.**
- **Maison de santé protestante de Bordeaux, 1867, devenue Fondation Bagatelle, Gironde.**
- **Asile évangélique de Nice, 1868, Alpes-Maritimes.**
- **Maison de retraite protestante de Montauban, 1868, Tarn-et-Garonne.**
- **Asile du bon secours, 1870, devenu Fondation Rollin, Gard.**
- **Œuvre de l'infirmerie protestante, 1875, devenue hôpital Ambroise Paré, Bouches-du-Rhône.**
- **Asile de la Force, 1877, devenu Fondation John BOST, Dordogne.**
- **Asile protestant Sonnenhof, 1880, Bas-Rhin.**
- **Asile protestant d'Orthez, 1884, devenu Maison de retraite Jeanne d'Albret, Pyrénées-Atlantiques.**
- **Foyer protestant de garçon, 1888, devenu Fondation Baccuet, Bouches-du-Rhône.**
- **Le Refuge, 1888, Bas-Rhin.**
- **Œuvre sociale protestante, 1896, Moselle.**
- **Foyer Paris-Naslin, 1905, Deux-Sèvres.**
- **Maison protestante de l'enfance, 1925, Hauts-de-Seine.**
- **Fondation Lambrechts, 1960, Hauts-de-Seine.**
- **Fondation d'action sociale et culturelle du pays de Montbéliard, 1981, devenue Fondation Arc-en-ciel, Doubs.**
- **Fondation Eugène Bersier, 1990, Paris.**
- **Institution protestante Saint-Jacques, 1994, Haut-Rhin.**





Les présidents des institutions fondatrices lors des 10 ans de la Fondation du Protestantisme.

Collège des fondateurs de la Fondation pour le Protestantisme Français

Dans le cadre de la gouvernance spécifique d'une fondation reconnue d'utilité publique, les institutions fondatrices disposent de sièges réservés au sein du Conseil de la Fondation du Protestantisme. Le Collège des fondateurs représente l'ensemble des institutions ayant participé à la création de la Fondation du Protestantisme et se réunit à intervalle régulier pour décider collectivement des membres à proposer au Conseil.
La présence de ces institutions confère une grande stabilité à la Fondation du Protestantisme et lui permet de s'inscrire durablement au cœur des institutions protestantes.

- **Fédération Protestante de France**
- **Fondation Arc-en-Ciel**
- **Fondation de l'Armée du Salut**
- **Fondation Bagatelle – Maison de santé protestante de Bordeaux**
- **Fondation la Cause**
- **Fondation John Bost**
- **Fondation Paumier-Vernes**
- **Fondation pour les Ministres des Églises protestantes de France**
- **Fondation Saint-Thomas**
- **Fondation protestante du Sonnenhof**
- **Association des Étudiants protestants de Paris**
- **Association Pour les Familles Pastorales**
- **Église Protestante Unie de France**
- **Église Réformée de l'Oratoire du Louvre**
- **Fédération de l'Entraide Protestante**
- **Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants**
- **Œuvres et Institutions des Diaconesses de Reuilly**
- **DEFAP- Service protestant de mission**
- **Société de l'Histoire du Protestantisme Français**
- **Familles Hottinguer et Gouloumès**

Une équipe compétente et équilibrée lance l'aventure



Présidée par Pierre Joxe, l'équipe de la Fondation pour le Protestantisme Français mène à bien ses premiers projets dès sa création en juillet 2001.

Un décret du 31 juillet 2001 reconnaît la Fondation comme établissement d'utilité publique et approuve ses statuts. Encore faut-il mettre sur pied la première équipe qui va faire naviguer le cargo. Comment trouver les personnes compétentes et disponibles pour siéger au conseil et au bureau de la nouvelle fondation de façon bénévole ? Une première réunion du conseil d'administration a lieu dès le 27 septembre 2001 pour relever le défi.

PARTAGER LES COMPÉTENCES PERSONNELLES DÉJÀ RECONNUES.

À sa tête, le président. Dès les travaux préparatoires, Pierre Joxe était pressenti. Nommé membre du Conseil constitutionnel par le président de l'Assemblée nationale le 26 février 2001, il est libre d'accepter la présidence de la Fondation pour le Protestantisme Français, pour laquelle il avait, dès le début, marqué un vif intérêt. Jean-Daniel Roque lui rend cet hommage : « Son expérience reconnue dans les domaines de la politique et de la haute administration de l'État et son autorité naturelle ont beaucoup compté dans les préparatifs et les premières années de la Fondation. »

Des liens solides entre la nouvelle Fondation et la Fédération protestante de France

Au-delà du président, les autres membres du bureau doivent être nommés. Il est important pour la Fondation pour le Protestantisme Français (FPPF) de montrer ses liens et son attachement à la Fédération Protestante de France (FPF). C'est pourquoi deux fonctions au sein du bureau sont attribuées à des responsables de la FPF. Le président de la Fédération protestante de France, le pasteur Jean-Arnold de Clermont, devient le premier vice-président de la FPPF, lui qui s'était constamment investi dans la mise en œuvre du projet.

Le trésorier de la FPF devient le trésorier de la FPPF. Il s'agit d'André Dechaussé-Carilian, délégué général de la Fondation Bagatelle (Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle). Pour compléter l'équipe, Christian Albecker prend la fonction de deuxième vice-président, lui qui est alors directeur général de la fondation alsacienne Sonnenhof, et qui est par la suite devenu président de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace-Moselle (UEPAL).

Cheville ouvrière du projet dès ses débuts, Jean-Daniel Roque est nommé secrétaire général. Il est proviseur d'un lycée dans les Yvelines et président de la Fondation pour les ministres des Églises protestantes de France (depuis 1997) et de l'association Foi et Vie (depuis 1998). Il avait été trésorier de l'Église réformée de France, ce qui l'avait amené à constater les besoins de nombreuses institutions. Depuis le début, il était l'interlocuteur privilégié des fondateurs pressentis de la Fondation, du ministère de l'Intérieur et du Conseil d'État.

Compétences personnelles et équilibre géographique

Cette équipe se réunit au complet pour la première fois le 18 octobre 2001. Sa composition « témoigne d'un double objectif : partager les compétences personnelles, déjà reconnues au sein des institutions fondatrices et veiller à l'équilibre géographique de l'implantation des membres du bureau. »

Puis, dès le 22 mars 2002, se tient la première convention appelée à définir une campagne de communication et à accroître le nombre des bonnes volontés travaillant à la Fondation. La seconde convention, le 21 mars 2003, a comme thème principal les appels aux dons pour les situations d'urgence (Congo-Brazzaville, Madagascar). La Fondation pour le Protestantisme Français est bel et bien lancée. Ses missions peuvent prendre leur envol.





Les défis de la création rapidement relevés

Pour finaliser la création de la Fondation pour le Protestantisme Français, il a fallu régler les enjeux de la dotation initiale, des fondations individualisées et de la « convention » dans les statuts.

Au moment de sa création en 2001, la Fondation pour le Protestantisme Français est devenue propriétaire de l'immeuble situé au 47 rue de Clichy, à Paris, qui abritait entre autres le siège de la Fédération protestante de France et de l'Église réformée de France. Cet hôtel particulier avait été acheté en 1922-23 par souscription.

Cinq millions de francs en dotation initiale

Pour garantir son autonomie, cette nouvelle fondation devait aussi réunir une « dotation initiale », dont le montant était fixé par la loi à cinq millions de francs. Ce capital de départ devait permettre à la nouvelle structure d'assumer ses frais de fonctionnement. Quelles étaient les institutions protestantes susceptibles d'être intéressées par un tel projet et qui accepteraient de financer sa dotation initiale ?

Comme en témoigne Jean-Daniel Roque, premier secrétaire général de la Fondation, grâce à « l'appui de la Fédération protestante de France », dix-sept œuvres ont répondu à l'appel : « neuf fondations, six fédérations ou associations reconnues d'utilité publique et deux institutions ecclésiales » (voir encadré p. 18). Ce premier tour de table permet de réunir les quatre premiers millions sans trop de difficulté. Mais pour le dernier, la tâche est plus ardue. Plusieurs fondateurs revoient leur participation à la hausse, et de généreux donateurs de la famille Hottinguer s'ajoutent à la liste : les cinq millions de francs peuvent alors être réunis.

Plaidoyer pour les fondations individualisées

Autre enjeu des débuts : les statuts devaient être approuvés par un décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État. Ce dernier hésitait à accorder à la future Fondation pour le Protestantisme Français la possibilité de créer des « fondations individualisées », une capacité très rarement accordée. Mais les protestants y tenaient beaucoup, pour que chaque projet puisse être conduit par celles et ceux qui en avaient été à l'origine, dans le respect de sa spécificité propre.

Divers projets de création de fondations individualisées ont été présentés au rapporteur afin de le convaincre. En voici trois exemples.

- La Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Étudiants (FFACE) était propriétaire d'un important ensemble immobilier à Bièvres qu'elle avait mis en vente. La FFACE souhaitait affecter le produit de la vente, après paiement des dettes en cours, à une fondation individualisée au sein de la Fondation pour le Protestantisme Français, pour soutenir des actions au service du monde étudiant.
- Une très ancienne association pour le logement social était propriétaire de deux immeubles à Paris, mais les bénévoles manquaient à l'appel pour poursuivre l'œuvre. Elle souhaitait transférer la propriété des immeubles à une fondation individualisée au sein de la future Fondation pour le Protestantisme Français (voir pages 10-11).
- Le Conseil mondial missionnaire (CWM) souhaitait faire don d'un montant très important à une fondation individualisée pour soutenir des projets élaborés et réalisés par la Communauté d'Églises en mission (CEVAA).

Ces arguments ont fini par convaincre le Conseil d'État : dès sa création, la Fondation pour le Protestantisme Français avait la capacité de créer des fondations individualisées et les trois projets présentés ci-dessus ont pu voir le jour. Cette capacité « abritante » dès son origine est une spécificité à souligner qui témoigne de la solidité de la Fondation et de sa crédibilité auprès des pouvoirs publics. Il est habituellement nécessaire d'attendre un délai de trois ans pour bénéficier d'une telle possibilité pour une fondation reconnue d'utilité publique.

Dotation initiale

Apport constitutif d'une fondation lui permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général.

De l'assemblée générale à la « convention »

Autre enjeu : une fondation, contrairement à une association, ne dispose pas d'une assemblée générale souveraine. En effet, pour garantir la stabilité de la structure et le caractère irrévocable de l'affectation des ressources qui lui sont transférées, une fondation s'organise sans instance. Toutefois, afin de construire un lien fort avec les institutions protestantes et les fondations individualisées, les statuts de la Fondation ont ouvert la possibilité d'organiser des « conventions », spécificité de la Fondation du Protestantisme, permettant d'associer dans la durée les organisations participantes. Malgré toutes ces particularités, le processus de création de la Fondation pour le Protestantisme Français a été étonnamment rapide : soumis initialement aux cinq ministères de tutelle en novembre 1999, le projet définitif a été déposé au ministère de l'Intérieur en avril 2001 et le décret portant reconnaissance d'utilité publique a été signé le 31 juillet 2001. Comme le commente Jean-Daniel Roque : « Un délai aussi bref mérite d'être souligné. Il reflète à la fois l'intensité des travaux préparatoires et l'importance reconnue au caractère " mutualisateur " très original de la nouvelle Fondation. »

DE NOVEMBRE 1999 À JUILLET 2001, UN PROCESSUS DE CRÉATION RAPIDE.



L'immeuble du 47 rue de Clichy est le siège de la Fondation du Protestantisme depuis sa création.

Les premiers projets de la Fondation sont immobiliers



Les premières années, onze fondations individualisées se créent pour recevoir le transfert de propriétés immobilières, dont les associations gestionnaires sont engagées dans diverses activités socio-culturelles.

Dès sa création en juillet 2001, la Fondation pour le Protestantisme Français se met à l'œuvre. Son premier domaine d'expertise devient vite l'immobilier. En effet, à travers la création de fondations individualisées, elle reçoit le transfert de propriétés de plus en plus nombreuses. Les premières années, on compte une moyenne de deux à trois créations de fondations individualisées par an. Elles sont au nombre de onze à la fin de l'année 2005, pour 14 propriétés transférées.

Les biens immobiliers concernés sont diversement répartis dans toute la France (Paris et sa région, Nîmes, Sète, Bordeaux, dans le Gard, les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime, les Bouches-du-Rhône, etc.). Les bâtiments et terrains sont destinés à des usages différents, reflétant le dynamisme de l'intervention socio-culturelle d'inspiration protestante : logements sociaux, centres de vacances, foyers d'étudiants, centres d'hébergement d'urgence, accompagnements de personnes en situation de handicap, etc. Au total, la valeur estimée de tous ces biens immobiliers s'élève à près de 18 millions d'euros. En voici quelques exemples.

Les centres de vacances du « Protestantisme réformé français »

La fondation individualisée « Protestantisme réformé français », qui deviendra plus tard « Fondation Martin Bucer », reçoit le transfert de trois propriétés de la part de l'UNAC-ERF (Union nationale culturelle Église réformée de France). La première, le CART, est située à Sommières dans le Gard. Il s'agit d'un terrain de deux hectares et d'une bâtisse utilisée comme centre de vacances. Après le transfert de propriété, la gestion du lieu reste confiée à l'association CART (Centre d'animation rencontre tourisme). La priorité, après le transfert de propriété, est le remboursement de tous les emprunts et un nouveau plan d'investissements pour la modernisation des lieux, notamment le confort et l'insonorisation des chambres.

« CES PROPRIÉTÉS REFLÈTENT LE DYNAMISME DE L'INTERVENTION SOCIO-CULTURELLE D'INSPIRATION PROTESTANTE. »

Outre le CART, la fondation individualisée du Protestantisme réformé français reçoit également de la part de l'UNAC-ERF le transfert de propriété du CARAE, situé à Exoudun dans les Deux-Sèvres. Il s'agit également d'un centre de vacances, dont la gestion est confiée, après le transfert de propriété, à l'association CARAE (Centre d'Accueil et de Rencontre d'Exoudun). Un bureau y est mis à disposition pour le mouvement de scoutisme des Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France.

La Granderie en Charente-Maritime

Enfin, cette même fondation reçoit de la part de l'UNAC-ERF le transfert de propriété de la Granderie, située à Étaules, en Charente-Maritime. Il s'agit d'une propriété de deux hectares utilisée comme centre de vacances, à 10 km de l'océan. Après le transfert de propriété, la gestion de l'établissement est confiée à l'association la Salicorne. Les défis qu'elle doit relever sont nombreux : le maire demande des travaux de mise en conformité sous peine de fermeture administrative.

Il devient nécessaire de réhabiliter la cuisine et la salle à manger et de procéder à l'accessibilité des lieux pour les personnes en situation de handicap. Les travaux s'élèvent à plus de 400 000 euros. Divers financements sont trouvés : Région, Département, État, Agence nationale des chèques vacances (ANCV). Mais l'association gestionnaire doit encore trouver 125 000 euros : elle contracte un prêt hypothécaire en misant sur l'avenir. Si les premières années sous l'égide de la Fondation du Protestantisme semblent prometteuses, la suite est un peu plus difficile : en 2011, la Salicorne est mise en liquidation judiciaire. Pour rembourser ses dettes, le liquidateur souhaite saisir ce qui lui appartient. La Salicorne n'étant pas propriétaire des bâtiments, il peut en saisir le mobilier, mais pas « les murs ». Voilà comment le patrimoine protestant est mis en sécurité. Quelques années plus tard, en 2014, le lieu est confié en



Tourisme social au CART à Sommières avec la fondation Martin Bucer.

gestion à la Fondation « Diaconesses de Reuilly – Accompagnons la vie » afin qu'elle développe des logements sociaux à destination des personnes âgées. Les Diaconesses sont déjà présentes dans les environs avec trois établissements médico-sociaux. À la Granderie, elles installent des logements pour personnes âgées valides et pour jeunes actifs, un restaurant et un CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile) qui héberge et accompagne actuellement 32 familles. « Le bon aboutissement de ce transfert de propriété illustre, selon Jean-Daniel Roque, les possibilités offertes par la Fondation du Protestantisme, garante de la pérennité de l'affectation des biens qu'elle a reçus, en utilisant en particulier le démembrement entre la propriété des biens et la gestion de l'activité. »

« FIN 2005, ON COMPTE 11 FONDATIONS INDIVIDUALISÉES ET 14 PROPRIÉTÉS TRANSFÉRÉES. »

À Paris, des logements sociaux et un foyer d'étudiants

Quant à la Fondation protestante pour le logement social, elle est créée dès 2001 et reçoit la propriété de deux immeubles franciliens, l'un situé à Levallois dans la petite couronne, et l'autre rue de Vauvenargues à Paris intra-muros. La gestion de l'ensemble de ces logements sociaux est confiée à l'association Habitat et Humanisme (voir aussi page 10).

D'autres énergies se déploient dans les milieux étudiants entre le boulevard Arago et la rue Titon. En effet, l'Association des étudiants protestants de Paris (AEPP) vend un foyer situé rue Vaugirard à Paris et transfère le produit de la vente à une fondation individualisée intitulée « Vaugirard 46 ». Elle envisage alors la construction d'un nouveau foyer pour étudiants, sur le terrain utilisé par l'Institut de théologie protestante (IPT), boulevard Arago. Ce nouveau foyer serait doté d'une centaine de logements. Mais le projet ne reçoit pas l'accord des architectes des bâtiments de France.

Or, rue Titon, un ancien foyer de jeunes travailleurs d'une centaine de lits est en vente. Il se trouve qu'avant d'héberger de jeunes travailleurs, il avait été un foyer... luthérien. En effet, l'immeuble avait été construit en 1893 par l'Association protestante de Patronage des Apprentis, œuvre luthérienne créée par le pasteur Meyer. Puis, en 1971, il avait été transformé en Maison internationale des jeunes. En 2006, la Fondation du Protestantisme procède alors à son achat, l'abrite au sein d'une fondation individualisée « Vaugirard 46 » et confie les lieux en gestion à l'AEPP, qui finance alors tous les travaux de rénovation.

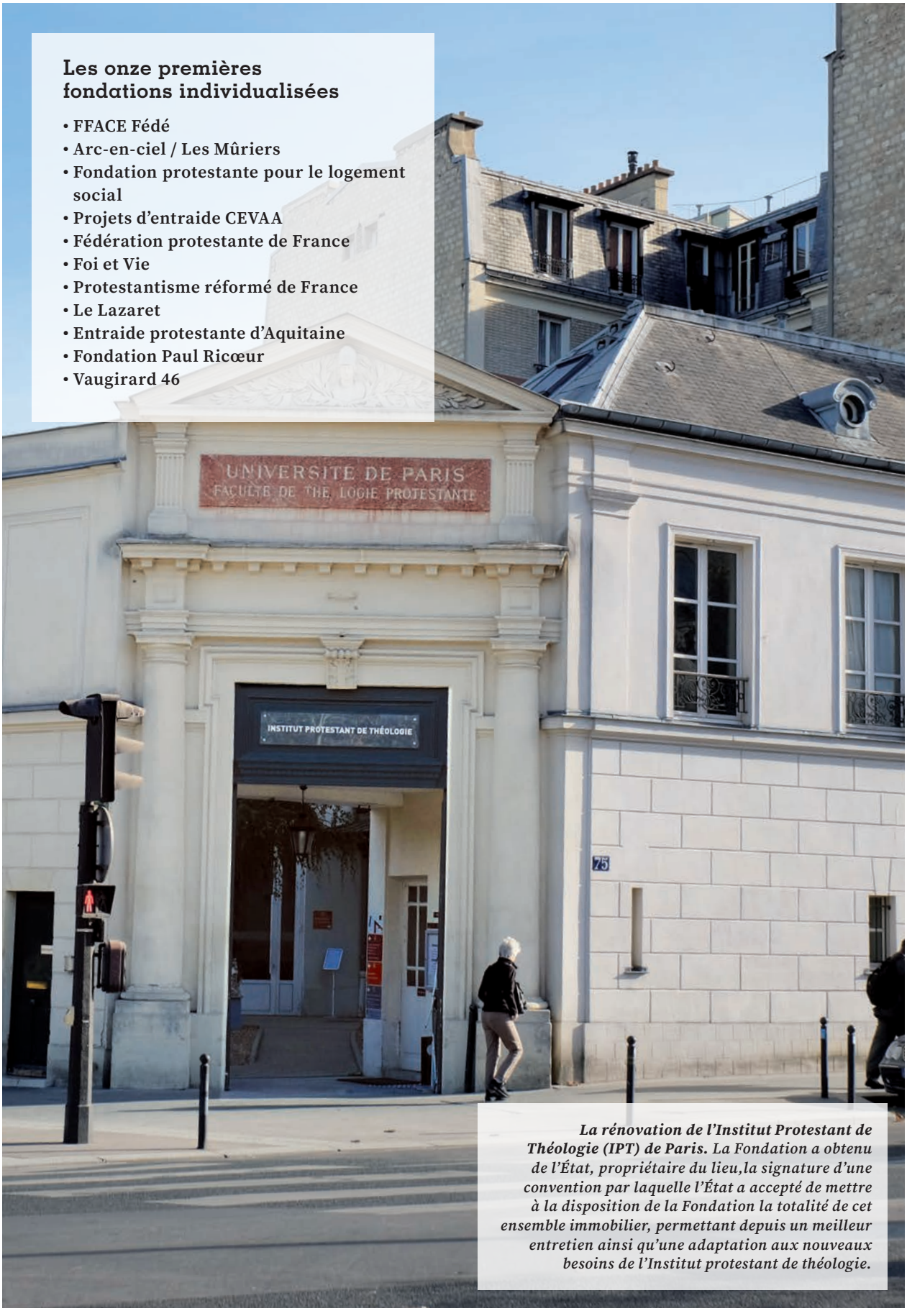
À Bièvres, dans l'Essonne, la Fondation du Protestantisme, sur demande de la fondation individualisée FFACE Fédé, procède à la vente d'un bien immobilier, et utilise notamment le produit de cette vente pour financer des projets en faveur des étudiants : elle participe, à la hauteur de ses moyens, à l'achat du foyer rue Titon (soit un apport de 200 000 euros pour un achat total de 3,5 millions d'euros).



Le Carae (Centre d'accueil de rencontre et d'animation) situé à Exoudun (Deux-Sèvres) *est un lieu d'accueil multiples : l'organisation de stages de formation BAFA, accueil d'associations, ou encore mise en location auprès de clients privés attirés par la capacité d'hébergement du lieu et par le cadre (40 personnes pour l'hébergement et 110 pour la restauration). L'ensemble immobilier est affecté à la fondation individualisée Martin Bucer.*

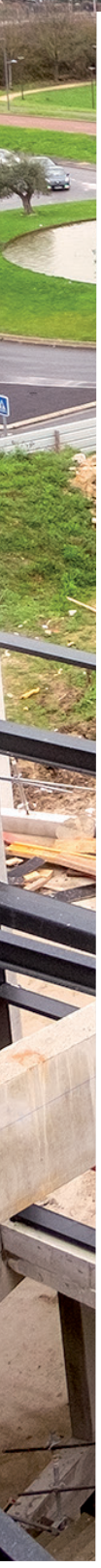
Les onze premières fondations individualisées

- FFACE Fédé
- Arc-en-ciel / Les Mûriers
- Fondation protestante pour le logement social
- Projets d'entraide CEVAA
- Fédération protestante de France
- Foi et Vie
- Protestantisme réformé de France
- Le Lazaret
- Entraide protestante d'Aquitaine
- Fondation Paul Ricœur
- Vaugirard 46



La rénovation de l'Institut Protestant de Théologie (IPT) de Paris. *La Fondation a obtenu de l'État, propriétaire du lieu,la signature d'une convention par laquelle l'État a accepté de mettre à la disposition de la Fondation la totalité de cet ensemble immobilier, permettant depuis un meilleur entretien ainsi qu'une adaptation aux nouveaux besoins de l'Institut protestant de théologie.*

Le patrimoine, un outil au service d'une mission, d'un message





par Christian Albecker,
président de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) et du Chapitre de saint Thomas, il est vice-président de la Fondation du Protestantisme.

Pourquoi vous êtes-vous engagé à la Fondation du Protestantisme, et cela dès le début ?

En tant que directeur général du Sonnenhof, j'étais très sensible au vécu de certaines institutions protestantes qui avaient disparu faute de moyens, parce qu'elles étaient trop petites ou isolées. Je me souviens par exemple de la clinique de la Montagne à Courbevoie, en région parisienne, où mes deux filles sont nées. Originellement, il s'agissait d'une clinique protestante mais suite à des difficultés de gestion, elle a été rachetée par un groupe privé qui l'a entièrement sortie de ce giron. Comme cette clinique, tout un patrimoine risquait de disparaître et j'étais sensible à la possibilité d'avoir une structure qui serve de support. Nous en parlions au sein de la Fédération de l'entraide protestante. Ainsi, le côté « abritant » de la Fondation était un de nos objectifs dès le départ.

Votre engagement au sein d'institutions protestantes alsaciennes a-t-il été important ?

Oui, tout à fait. Le Chapitre Saint-Thomas à Strasbourg et ses fondations pouvaient faire profiter la Fondation du Protestantisme de leur expérience. Dans dix ans, le Chapitre fêtera ses 1000 ans d'existence. J'aime dire qu'il s'agit de la plus ancienne institution protestante, puisqu'elle a été créée 500 ans avant la Réforme ! Au fil de son histoire, le Chapitre a acquis beaucoup de biens à travers des legs et grâce à l'impôt qu'il percevait des villages qu'il possédait. Aujourd'hui, il regroupe 26 fondations, dont la plus ancienne date du milieu du XIVe siècle.

Quand la Réforme est arrivée à Strasbourg, le prévôt du Chapitre est devenu protestant, et en 1524 le Chapitre a complètement changé d'orientation : tous les revenus des biens ont été attribués à des missions éducatives en faveur de la jeunesse, pour former les futurs pasteurs et cadres de la ville. C'est ainsi que le gymnase (lycée) Jean Sturm a été créé en 1538, établissement à l'origine de l'Académie puis de l'université de Strasbourg. Ses méthodes pédagogiques étaient innovantes : l'enseignement avait lieu par niveau et par classe. On y retrouve tout l'arrière-plan humaniste rhénan. Les créateurs de la Fondation du Protestantisme, parmi lesquels Jean-Daniel Roque a été un acteur majeur, ont estimé que le Chapitre de Saint-Thomas devait y être représenté, pour partager l'expérience du protestantisme alsacien.

« NOUS ASSUMONS NOTRE MISSION DE MISE À L'ABRI DE PATRIMOINE ET DANS LE MÊME TEMPS, LE PATRIMOINE NE DOIT PAS ÊTRE UNE FIN EN SOI. »

Où en est-on aujourd'hui ?

Nous assumons notre mission de mise à l'abri d'un patrimoine que nous avons le devoir de ne pas dilapider. Et dans le même temps, le patrimoine ne doit pas être une fin en soi. En tant que président de l'UEPAL, je dis souvent que l'Église, ce ne sont pas des bâtiments. C'est d'abord un message, le message de liberté, de responsabilité et de solidarité de l'Évangile ! Certes, il est bon d'avoir des lieux accueillants, fonctionnels et beaux, mais qui soient des outils au service de notre mission, de notre message. La vraie question que nous devons nous poser est : « Pour quoi ? » Faire un magnifique plan d'architecte, certes, mais pour quoi ? Que va-t-il se passer dans ce lieu ? Quel sera son modèle économique ? Que vont y vivre les gens ?

Avec ce fil rouge en tête, nous voulons bien être le soutien et le support du

Comité de suivi

Instance chargée de l'animation d'une fondation individualisée.



Établissement la Granderie à Étaules. Transféré à la Fondation du Protestantisme par l'Église protestante unie locale, un lieu d'accueil protestant pour des vacances a été sauvé malgré les difficultés de gestion et la faillite de l'association gestionnaire. Cet ensemble immobilier a pu être préservé, rénové et remis en service par la Fondation des Diaconesses de Reuilly pour un usage de logements sociaux pour personnes retraitées valides ainsi que des logements pour jeunes actifs.

patrimoine existant, et même construire en propre, comme avec le projet Martin Luther King à Créteil par exemple.

La Fondation du Protestantisme a-t-elle vocation à être généraliste, selon vous ?

Nous avons longtemps insisté sur les liens explicites des fondations abritées avec le protestantisme. C'est sans doute un réflexe de minoritaire qui craint d'être dilué dans la masse, avec le risque de l'entre-soi. Ici, en Alsace-Moselle, les protestants sont visibles dans l'espace public et ont peut-être moins ce réflexe. Il me semble que notre situation de minorité et notre vocation de « sel de la terre » devraient nous conduire à l'ouverture à des partenaires non protestants, mais qui partagent nos valeurs et notre éthique, par exemple dans le domaine des questions environnementales et de justice climatique. D'autres acteurs pourraient ainsi se dire : « Tiens, les Églises s'intéressent à ces questions-là ! » A mon sens, il serait tout à fait possible d'accueillir à la Fondation du Protestantisme des gens qui partagent nos convictions sans qu'ils se disent explicitement « protestants ».

Un dernier mot ?

Je suis reconnaissant et admiratif de tout le travail réalisé depuis la création de la Fondation. L'évolution est très réjouissante, de l'équipe de bénévoles des débuts à l'équipe de professionnels actuelle. On a parcouru un beau chemin en vingt ans.



Mettre à l'abri un patrimoine immobilier, voire construire en propre au service de notre mission, comme ici avec le projet Martin Luther King à Créteil.



©George Mosse

Les premières actions de la Fondation à l'international

« Ensemble pour le Congo », les victimes du tsunami en Asie du Sud-Est à Noël 2004, ou encore les orphelins du sida partout en Afrique : voici quelques exemples de projets financés par la Fondation à ces débuts.



Dès sa création, la Fondation pour le Protestantisme Français s'implique dans des œuvres humanitaires de grande envergure, à travers plusieurs fondations individualisées. Tout d'abord, la Fédération protestante de France utilise la fondation abritée qu'elle a créée pour récolter des dons et les affecter à divers projets : des actions ciblées à Madagascar, le programme EAPPI (Ecumenical Accompaniement Programm for Palestine and Israel) ou encore la plateforme « Ensemble pour le Congo ». Cette plateforme est née de la volonté de nombreuses institutions protestantes françaises de répondre à l'appel, lancé en mars 2001, par l'Église évangélique du Congo. Elle regroupe, outre la Fédération protestante de France, les Églises libres, l'Armée du Salut, la Cimade, le Défap, le SEL, l'UCJG, la Cause, etc.

> « RÉPONDRE À L'APPEL, LANCÉ EN MARS 2001, DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU CONGO DE VENIR EN AIDE À CE PAYS »

Quelques années plus tard, le 26 décembre 2004, un tsunami meurtrier endeuille toutes les zones côtières de l'Asie du Sud-Est. La Fondation pour le Protestantisme Français, à l'initiative de la Fédération protestante de France, collecte des dons pour secourir les sinistrés. Les fonds reçus sont alors reversés, à travers le Conseil œcuménique des Églises, à Action by Churches Together (ACT).

Une autre fondation individualisée est, dès l'origine, très active à l'internationale : celle créée par la CEVAA (Communauté d'Églises en mission), qui reçoit un don d'un million de livres sterlings de la part du Conseil mondial missionnaire. Elle utilise les fruits de ce placement pour soutenir des projets très divers répartis dans de nombreux pays, principalement en Afrique.

Soutenir les hôpitaux et les orphelinats en Afrique avec la fondation CEEVA

Ainsi, au cours de l'année 2004 par exemple, quatre actions spécifiques sont soutenues. Tout d'abord, le financement d'un poste de médecin à l'hôpital de Mbô, œuvre de l'Église évangélique du Cameroun. Ce poste a pour particularité d'œuvrer dans le cadre du planning familial et de la lutte contre le sida. La CEVAA envoie aussi un médecin gynécologue pendant un trimestre auprès de l'Église méthodiste du Bénin, et elle finance un projet de formation des femmes dans le domaine de la santé au sein de l'Église méthodiste du Togo. Enfin, elle permet la réhabilitation de l'hôpital de Mbereshi, œuvre de l'Église unie de Zambie. Grâce aux fonds envoyés, cet hôpital se dote de nouvelles installations sanitaires, de matériel de radiologie et de ressources en oxygène.

L'année suivante, la fondation individualisée CEVAA renforce encore son implication et développe sept projets. Le premier consiste à reboiser la colline de Bazabangui en Centre-Afrique tout en mettant en place une pépinière et un accompagnement des jeunes à la rue. Deux projets concernent spécifiquement des orphelinats : développement de cultures d'élevage pour améliorer l'alimentation des enfants et réfection de l'économat et de l'infirmerie à Ntolo au Cameroun ; réparation de la toiture d'un orphelinat de l'Église de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM). La formation des femmes réalisée par l'Église méthodiste du Togo se poursuit et s'élargit de la santé à la microentreprise au sein des villages.

Du Cameroun au Mozambique

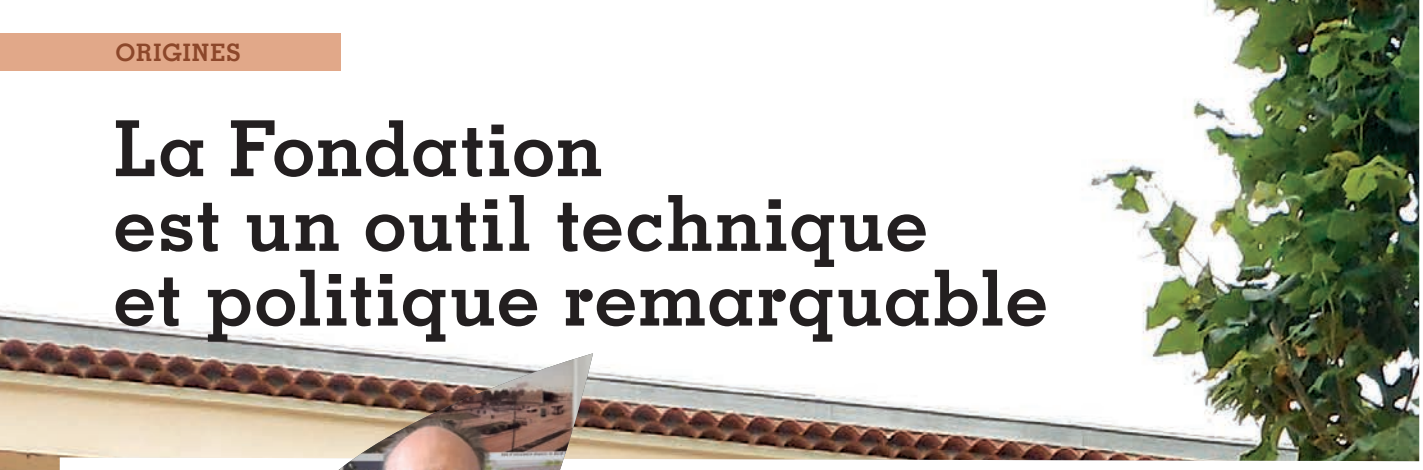
Enfin, grâce aux financements de la fondation individualisée CEVAA, l'Union des Églises baptistes du Cameroun peut construire quatre salles de classe dans un milieu très défavorisé du nord du pays, et l'Institut de théologie protestante de Ndoungué, dans ce même pays, se lance dans l'assainissement des studios qui servent à loger ses étudiants.

Généreusement dotée par le Conseil mondial missionnaire, la fondation individualisée CEVAA reçoit aussi une subvention de la Table vaudoise (la plus ancienne Église protestante italienne). Cet argent doit spécifiquement servir à aider les enfants. La CEVAA attribue donc ces fonds à l'Église du Christ-Roi à Bangui (Centre-Afrique) pour qu'elle forme des monitrices de garderie d'enfants. Elle en attribue aussi une partie à l'Église presbytérienne du Mozambique pour soutenir des femmes de la province de Maputo, sinistrées par des inondations, et accueillir des enfants orphelins du sida.

Dès ses débuts, la Fondation du Protestantisme est donc bien impliquée à l'international. Cela aboutira en 2008 à la création de « Solidarité protestante », une entité qui regroupe et structure ses actions humanitaires.



La Fondation est un outil technique et politique remarquable





par Georges Masse, ancien trésorier et président du comité des immeubles. Il revient sur les particularités de la Fondation, qui en font un outil apprécié des milieux protestants.

Georges Masse a rejoint l'équipe de la Fondation en 2002, alors qu'il travaillait à la Lyonnaise de Banque, où il avait acquis une expertise en projets immobiliers. Ancien trésorier de la Fondation, il siège aujourd'hui au Comité des immeubles et au Comité des finances. Il évoque avec nous la fin des premières années et l'entrée de la Fondation dans sa « vitesse de croisière » à partir de l'année 2006.

Vous avez participé aux activités de la Fondation du Protestantisme presque dès ses débuts. Qu'en retenez-vous ?

La Fondation a été créée sur d'excellentes bases politiques et juridiques. À l'approche des célébrations du centenaire de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, les paroisses protestantes ont voulu mieux se structurer. Elles cherchaient à transférer la propriété de certains bâtiments, qu'elles n'avaient pas le droit de louer puisqu'elles étaient des associations dont l'objet exclusif porte sur la célébration du culte. La Fondation a alors été créée pour accueillir ces bâtiments. Elle fonctionne comme une fondation abritante de façon à n'être pas trop centralisée. C'est un outil technique et politique remarquable.

Elle « accueille » des bâtiments, mais elle en construit aussi, n'est-ce pas ?

La première fois que la Fondation a construit un immeuble, c'était avec la Fondation protestante pour le Logement social, rue Marcadet à Paris. Puis, il y a eu d'autres très gros projets : un foyer pour des apprentis en alternance à Bordeaux, un EHPAD à Brest, une construction très importante à Cannes, etc.
Voyez-vous, quand une Église construit un bâtiment, c'est une fois dans sa vie. Ceux qui le font « essuient les plâtres » en quelque sorte, mais ce qu'ils ont appris, ils ne l'utilisent plus jamais. Quel dommage. La Fondation, en supervisant tous ces travaux, a acquis une expertise très utile dans le métier de « maîtrise d'ouvrage ». C'est un vrai service rendu au protestantisme dans son ensemble. Car, désormais, nous savons construire.

> « LA FONDATION DU PROTESTANTISME FONCTIONNE COMME UNE FONDATION ABRITANTE DE FAÇON À N'ÊTRE PAS TROP CENTRALISÉE. »

Combien de temps mettent ces projets à aboutir ?

Des années ! Une fois que les choses sont amorcées, les projets immobiliers mettent très longtemps à se concrétiser. Prenez l'exemple de notre gros chantier à Montpellier, où nous transformons un ancien temple en locaux paroissiaux, assortis de logements sociaux et d'une pension de famille. Nous avons travaillé pendant dix ans avant que les travaux puissent commencer !
Mais tout ce temps passé avant à l'élaboration du projet est du temps gagné une fois que le chantier démarre. Car le risque, si nous allons trop vite, est de découvrir les problèmes en cours de construction. Or, pour modifier un projet une fois qu'il est commencé, ça coûte très cher. Il vaut mieux prendre du temps en projets et contre-projets en amont pour ne pas dépasser le budget prévu.
Le travail initial est très pluridisciplinaire. Résultat, lors de l'inauguration d'un bâtiment construit, au moins cinquante personnes dans l'assistance peuvent se dire : « C'est grâce à moi ». Et c'est vrai.

En quoi les projets de la Fondation sont-ils originaux ou avant-gardistes ?

Prenez l'exemple du foyer d'apprentis à Bordeaux. Le problème de ces jeunes est qu'ils sont la moitié du temps à l'école, souvent logés chez leurs parents, et la moitié du temps chez un patron, loin de chez eux. Comment peuvent-ils se loger ? Ils n'ont droit à aucune aide car, officiellement, ils habitent chez leurs parents.
L'idée a donc été de lancer un foyer où chaque apprenti partagerait sa chambre avec un autre, en alternance : quand l'un est chez ses parents, l'autre est au foyer, et inversement. Pour ce projet-là, nous avons obtenu un agrément du ministère pour la « maîtrise d'ouvrage social ». Et nous avons réutilisé cet agrément à Montpellier. Ainsi, la Fondation devient de plus en plus un pôle de compétence en matière de construction et de gestion immobilière au service des institutions protestantes.

2005, changement de nom et de statuts

Entre 2004 et 2005, la Fondation change de nom et de statuts.
Elle développe également de nouveaux outils, comme les placements en actions et les cautions.

Comme le montrent alors les très nombreuses actions de la Fondation pour le Protestantisme Français à l'international, elle n'a de « français » que son appellation. Il est rapidement devenu évident qu'il fallait changer de nom. Comme l'analyse Jean-Daniel Roque : « Les actions soutenues par la Fondation ne concernait pas uniquement des protestants ni des Français ». Certes, « la Fondation est l'émanation du protestantisme français », mais elle a « un champ d'action beaucoup plus large ». La Fondation a donc changé de nom pour devenir, à partir du 6 septembre 2005, « Fondation du Protestantisme », sans référence géographique.

« DE PETIT VOILIER, LA FONDATION DEVIENT UN GRAND CARGO. »

Quitte à changer de nom, il semblait aussi utile de faire évoluer quelques dispositions dans les statuts. En 2003, le Conseil d'État lui-même estime qu'il est plus efficace que l'État ne soit représenté que par un ou deux commissaires du gouvernement au sein du conseil d'administration, alors qu'ils étaient au nombre de cinq jusque-là. Passer de cinq à deux commissaires du gouvernement (l'un nommé par le ministère de l'Intérieur, l'autre par les Finances) libère des sièges au conseil d'administration pour que la diversité protestante y soit mieux représentée. Dans le même temps, la liste des institutions fondatrices s'élargit pour inclure les Œuvres et institutions des diaconesses de Reuilly (OIDR), l'Église réformée de France et l'Église réformée du temple de l'Oratoire du Louvre, qui souhaite développer un important programme socio-culturel.

L'ASNIT : première bénéficiaire des cautions simples

Autre nouveauté : la Fondation du Protestantisme peut désormais accorder aux organismes gestionnaires des cautions simples en cas d'emprunt immobilier. Cette nouvelle possibilité s'ajoute aux baux à construction et aux cautions hypothécaires déjà possibles. La première association à en bénéficier est l'ASNIT.
L'Association Sociale Nationale Internationale Tzigane (ASNIT) est une émanation de la Mission Vie et Lumière, une Église membre de la Fédération protestante de France. Elle est partenaire de nombreux conseils départementaux en France pour l'accompagnement social des gens du voyage, notamment le suivi des dossiers de RMI, devenu RSA. Les subventions octroyées par les conseils départementaux à l'ASNIT sont souvent payées avec retard, provoquant de grandes difficultés de trésorerie, notamment pour le paiement des salariés. L'ASNIT s'est donc tournée vers la Fondation du Protestantisme pour obtenir des avances sur trésorerie et des cautions. Tout commence en 2005 par une caution d'un montant de 50 000 euros. En 2009, c'est une avance de 69 000 euros qui est consentie. En 2018, on arrive à 140 000 euros, soit 15 % du budget de l'association. Cette caution n'a jamais été activée depuis lors.

Que veut dire « Fondation reconnue d'utilité publique » ?

Une fondation reconnue d'utilité publique est créée par décret en Conseil d'État, après instruction de la demande par les services du ministère de l'Intérieur. Elle doit disposer d'une dotation initiale supérieure à 1,5 million d'euros. Elle est tenue de publier au Journal officiel des associations et fondations d'entreprises (JOAFE) ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes. Une fondation reconnue d'utilité publique, à l'instar de la Fondation du Protestantisme, dispose d'outils juridiques et fiscaux spécifiques.





©Marina



LA FONDATION AUJOURD'HUI



La fraternité se vit à travers la rencontre



par Isabelle Richard, présidente de la Fédération de l'Entraide Protestante, institution qui rassemble 360 associations et fondations œuvrant dans le champ social, médico-social et sanitaire.

La fraternité se vit à travers la rencontre, l'accueil de l'autre. La fraternité consiste à regarder l'autre comme son frère, sa sœur, et à lui tendre la main. Elle est dans l'ADN de tout chrétien. C'est l'un des deux poumons, des deux dimensions dont Jésus parle quand on lui demande quel est le plus grand commandement. Il en cite non pas un, mais deux : la relation, le culte rendu à Dieu et la relation à l'autre. La fraternité est au cœur de cette dimension de foi.

Elle est ancrée dans la conviction que « tout est donné », ce qui est fondamental dans la théologie de la grâce, chère aux protestants. Or, quand tout est donné, tout est ouvert. En protestantisme, il n'y a pas d'obligation, pas de comptes à rendre : tout est offert. Le protestant s'engage par conviction que « c'est ce à quoi je suis appelé pour aller à la rencontre de ce Dieu qui m'aime. » Nous sommes responsables, et libres, pour partir à la rencontre – à la Rencontre.

Il y a alors plusieurs principes fondamentaux dans la mise en œuvre de cette rencontre. D'abord, l'inconditionnalité de l'accueil, commune à toutes les associations de la Fédération de l'entraide protestante, et puis la question du sens, qui nous ouvre à la bienveillance. La question du sens nous pousse à nous ajuster aux besoins de l'autre, à travailler sur la dignité de la personne accompagnée ou accueillie, sur la démocratie participative, sur l'accompagnement de fin de vie, sur la formation des bénévoles, etc.

Il faut toujours nous questionner : « Pourquoi suis-je là ? » Et la réponse devrait être : « Parce que j'ai été appelé. » La fraternité porte en elle la conviction que le service rendu est aussi reçu. Dans la rencontre, chacun reçoit. Quand j'accueille, c'est que je suis aussi accueilli. Cela signifie que l'on ne peut pas oublier la part d'ombre que chacun de nous porte en lui, l'autre autant que moi-même. Cela nous évite de nous glorifier de ce que nous accomplissons. Oui, nous sommes créés à l'image de Dieu, mais, justement, sans Dieu, nous ne sommes rien. Nous ne sommes donc surtout pas là pour jouer aux Zorros, non : nous sommes nous-mêmes vulnérables et imparfaits. Il nous appartient juste, tel le colibri, de faire notre petite part.

La mise en œuvre de la fraternité a également des vertus fédératrices : dans un monde protestant marqué par la diversité, voire le morcellement, nous aimons débattre et nous identifier à des convictions théologiques bien ancrées qui peuvent être facteurs de division. Mais franchement, dans le monde de l'action sociale et au sein des membres de la Fédération de l'entraide protestante, ce qui compte, c'est l'autre ! Alors, dans la diversité de nos théologies, nous sommes là avant tout pour être au service. Et quand l'autre est au centre, et bien, nous sommes tous d'accord, quelle que soit notre Église ou notre appartenance spirituelle.

Certains protestants sont engagés dans l'action sociale par fidélité historique. D'autres veulent défendre des valeurs sans qu'elles soient forcément rattachées à la foi : la responsabilité, la justice, la solidarité, la bienveillance, l'humilité dans le service, la protestation, la protest'action… D'autres enfin s'engagent au service du prochain comme un témoignage de la foi qui les anime. Toutes ces tendances traversent non seulement les différentes sensibilités protestantes, mais chaque personne intérieurement. Alors, autour de la table commune, émerveillons-nous les uns des autres, et échangeons nos ressources !

Face aux exilés, aux gens qui ont faim, qui n'ont pas de toit, avec les personnes âgées ou en situation de handicap, écoutons ce que Jésus demande à ses disciples : ramassons les pains et les poissons que nous trouvons et nourrissons tout le monde !

Le Conseil d'État vient d'inscrire la fraternité dans la constitution. Veillons à ce qu'elle ne reste pas lettre morte. Car la fraternité ne se vit qu'à travers la rencontre : quand des existences se croisent et se mettent à jouer une partition ensemble – tel est le chant de la fraternité.



La fraternité, une réalité de terrain



À Bordeaux, trois associations d'inspiration protestante ont transféré la propriété de leurs locaux à une nouvelle fondation individualisée, pour créer des convergences entre elles.

Le Foyer fraternel

Tout est parti du pasteur Pascal Vernier, directeur du Foyer fraternel à Bordeaux, qui souhaitait rénover les locaux de ce centre social et y construire une halte-garderie moderne. Anne Corvino, présidente du Foyer fraternel à l'époque, et aujourd'hui présidente de la Fondation du Protestantisme, se souvient : « L'association fonctionnait sans problème jusqu'en 2002. Mais les murs étaient vieillots, et les lieux très vétustes. Pascal Vernier monte un dossier en tenant compte des critères environnementaux les plus élevés (toit végétalisé, énergie solaire pour chauffer l'eau, etc.) Il obtient l'accord des pouvoirs publics pour des subventions, mais… l'Église réformée étant propriétaire des lieux, le Foyer fraternel ne peut recevoir aucun centime de financements publics ! » Anne Corvino poursuit : « À ce moment-là, naissait la Fondation pour le Protestantisme. L'Église réformée a donné les murs du Foyer fraternel à la Fondation et le Foyer a pu recevoir ses subventions. »

Le rapport d'activité pour l'année 2005 de la Fondation du Protestantisme détaille les premiers travaux réalisés : motorisation et sécurisation du portail d'accès, rénovation du local d'accueil, aménagement d'un accès pour les personnes en situation de handicap, modernisation de la téléphonie et de l'informatique, création d'un bloc sanitaire pour le personnel. Mais c'est surtout la création d'une nouvelle halte-garderie qui réjouit les usagers. Les locaux rénovés sont inaugurés par Pierre Joxe en septembre 2012.

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Mamré

Au moment où le Foyer fraternel cherchait à rénover ses locaux, en 2005, le Diaconat de Bordeaux souhaitait construire un nouveau centre d'hébergement d'urgence. L'association « les Chênes » est prête à faire don de son terrain, mais sous certaines conditions. « Le donateur voulait avoir l'assurance que le terrain servirait à des actions sociales et qu'il ne serait pas vendu pour réaliser une plus-value. Il a donc donné le terrain à la Fondation du Protestantisme qui a alors accordé un bail à construction au Diaconat », nous explique Anne Corvino. Techniquement, c'est donc la Fondation du Protestantisme, avec affectation à la fondation ondividualisée Protestantisme d'Aquitaine (FIPA), qui est devenue propriétaire du terrain à bâtir, et le Diaconat gestionnaire.

> « SOUTENIR LES ACTIONS MENÉES PAR DES ASSOCIATIONS ISSUES DU PROTESTANTISME AU NOM DE SON ENGAGEMENT SOCIAL. »

Un bail à construction de 44 ans a été signé, aligné sur la durée du prêt. Aujourd'hui, ce centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) baptisé « Mamré » compte 34 places en internat.

Originalité du projet : un seul comité de suivi a été mis en place à la fois pour le Foyer fraternel et le CHRS Mamré, même si les associations gestionnaires ne sont pas les mêmes. « Le milieu réformé bordelais est resserré, les deux associations ont des bénévoles en commun et les deux présidents se voient souvent. Nous avons donc décidé de faire un seul comité de suivi pour créer des liens entre les différentes institutions » témoigne Anne Corvino.

Le Foyer Jacques Ellul

En 2010, un troisième projet voit le jour : l'association « les Amis de la Jeunesse » était propriétaire d'une résidence à la fois d'étudiants et de jeunes travailleurs à Bordeaux. Mais les membres actifs de l'association vieillissaient et souhaitaient transférer leurs activités à une autre institution. La propriété de la résidence, dénommée Jacques Ellul, a ainsi été transmise à la Fondation du Protestantisme via la FIPA et les adhérents ont dissout leur propre association. En 2013, un agrandissement de la résidence Jacques Ellul est décidé dans le but de loger des jeunes apprentis en alternance. À la centaine de lits réservés aux jeunes travailleurs s'en ajoutent alors 45 pour des apprentis. L'association

[Suite page 38]



La fondation CIMADE pour la défense des droits

En 2008, la Cimade, connue pour son action en faveur des migrants, crée une fondation individualisée afin de soutenir et prolonger l'action de l'association. L'objectif de cette fondation est notamment de diversifier ses financements. Créée en 1939, en pleine tourmente de la Deuxième Guerre mondiale, la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués) intervient au début auprès des Alsaciens déplacés à l'arrivée des troupes nazies. Après la Libération, elle se spécialise dans l'aide aux migrants. Aujourd'hui, elle accompagne et défend plus de 100 000 personnes réfugiées et migrantes chaque année. Elle intervient en rétention et en prison. Pour sensibiliser le grand public, elle organise chaque année le festival Migrant'Scène.
L'association a vendu son siège parisien et chargé sa fondation individualisée de gérer le produit de cette vente de façon à financer le loyer de son nouveau siège. Elle a également transféré la propriété de ses immeubles à sa fondation individualisée.



L'épicerie solidaire à Bordeaux, en face du marché des Capucins.

Don

Acte par lequel un particulier donne de son vivant sous la forme de versements en numéraire (espèces, chèque, etc.), ou de valeurs mobilières (titres) ou en nature (bijoux, œuvres d'art, or, etc.)

[Suite de la page 36]

gestionnaire s'appelle le « Foyer pour tous », devenue depuis « Jeunesse Habitat Solidaire » ; elle gère également d'autres foyers pour jeunes en dehors du monde protestant.

Eau Vive 29 : En fraternité avec les personnes âgées dépendantes

En 2015, une œuvre évangélique en Bretagne crée la fondation individualisée « Eau Vive 29 » puis lui transfère la propriété d'un site de 26 hectares à la périphérie du village de Loperhet, à quinze minutes de Brest. Les locaux ont longtemps été utilisés pour accueillir des colonies de vacances, une activité qui perdure jusqu'à ce jour, avec l'accueil de 150 enfants tous les étés. Mais la structure souhaite aussi adapter son patrimoine aux besoins actuels. Des travaux démarrés en septembre 2015 ont ainsi permis aux résidents d'une maison de retraite médicalisée (EHPAD) de prendre possession des nouveaux lieux en juillet 2017. La surface actuelle construite dépasse les 5 000 m².





Un nouvel EPHAD accueille depuis 2017 des résidents sur la commune de Loperhet.

Un printemps pour l'hôpital avec la fondation JACQIV

La fondation JACQIV a pour objet d'initier et soutenir des projets portés par les communautés, œuvres et mouvements membres de la Fédération protestante de France ou du Conseil national des évangéliques de France.
La fondation a été créée par Jean-Michel Bourgois en 2011 dans le but d'apporter son soutien à tous types de projets à caractère philanthropique, en particulier dans le milieu protestant évangélique. Elle soutient de nombreux projets, parmi lesquels l'opération « Un Printemps pour l'hôpital ».
Les séjours dans les hôpitaux sont souvent synonymes de souffrance, d'interrogations et de doutes. C'est pourquoi la fondation JACQIV soutient, depuis 2015, « Un Printemps pour l'hôpital » à travers le financement d'une structure qui a pour mission de visiter les malades et les personnes âgées pour leur apporter espérance et réconfort. Elle assure également des formations de visiteurs d'hôpitaux.

Donation

Acte par lequel le donateur dispose d'un bien (immeuble, sommes importantes, etc.) au profit d'un donataire qui l'accepte. Formalité irrévocable constatée par acte notarié.

Une fondation pour soutenir et prolonger les actions conduites par le CASP



Après 100 ans d'existence, le Centre d'Action Social Protestant a constitué une fondation individualisée pour mieux soutenir ses actions. **Samuel Coppens,** président du CASP, nous explique pourquoi.

Pouvez-vous nous présenter le CASP en quelques mots ?

Le 5 août 1905, le Consistoire de Paris créait l'Association de Bienfaisance parmi les protestants de Paris et de la Seine qui deviendra en 1981 le CASP (Centre d'Action Sociale Protestant). Initialement consacrée au soutien des seuls membres en difficulté des paroisses protestantes parisiennes, l'activité du CASP s'est ouverte dans les années 60 pour pratiquer un accueil sans distinction.
Son objet est « d'accueillir, aider, conseiller, accompagner, soutenir, sans distinction de religion, de race, d'idéologie ou de nationalité ceux qui le consultent en raison de difficultés d'ordre moral, psychologique, juridique, matériel, économique ou spirituel ».

« PARTICIPER À L'ACTION DE LA FONDATION, C'EST AUSSI AFFIRMER NOTRE APPARTENANCE À LA GRANDE FAMILLE DU PROTESTANTISME. »

Concrètement, comment cela se traduit sur le terrain ?

Les missions du CASP sont accueillir, accompagner, héberger et loger. L'association aide toute personne en situation de précarité : sans emploi, en rupture sociale, en détention ou sous-main de justice, en exil...
Pour cela, elle compte 70 structures services et dispositifs sur Paris et l'Île-de-France : accueils de jour, centres d'hébergement, logements...
Ce sont 600 salariés et près 200 bénévoles qui accompagnent ceux qui en ont besoin.

Pourquoi créer une fondation ?

À l'occasion du centenaire de sa reconnaissance d'utilité publique en 2006, le conseil d'administration du CASP a souhaité constituer une fondation individualisée, abritée au sein de la Fondation du Protestantisme. Elle permet de soutenir, prolonger les actions conduites par l'association et offre la possibilité à certains donateurs de bénéficier des capacités fiscales spécifiques d'une fondation reconnue d'utilité publique.

Que finance la fondation individualisée ?

Les financements de la fondation CASP permettent à l'association de dépasser les contraintes des financements publics et garantissent sa liberté d'initiatives, l'indépendance de son style et le choix d'innovations sociales prometteuses. Très concrètement, cela lui permet de financer des projets innovants, de démontrer leur pérennité et l'intérêt de l'inscrire dans le temps pour ensuite bénéficier d'un soutien financier de la puissance publique.

Pourquoi le choix de la Fondation du Protestantisme ?

Issu du monde protestant, il était naturel pour nous de se tourner vers la Fondation du Protestantisme. Participer à son action, c'est aussi affirmer l'appartenance à cette grande famille du protestantisme.





La fondation ACAT, engagée pour l'abolition de la torture

Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Un bel exemple de fraternité. La fondation ACAT finance des programmes de lutte contre la torture portés par des associations partout dans le monde, mais aussi en France, à travers des actions œcuméniques.



L'ONG chrétienne, œcuménique, de défense des droits de l'Homme, ACAT-France - Action des chrétiens pour l'abolition de la torture –créée en 1974, milite et agit pour l'abolition de la torture, de la peine de mort partout dans le monde, ainsi que pour la protection et la défense du droit d'asile. Association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée Education populaire, elle est forte de plus de 28 000 membres, d'un secrétariat national qui compte près de 24 professionnels salariés, et d'un réseau de près de 6 500 adhérents à travers la France.
Il y a onze ans, l'ONG décide de créer une Fondation. Cependant dès le départ, «il n'était pas question que l'on créé notre propre fondation» se souvient François Walter, alors président de l'ACAT-France. «Créer une fondation ACAT abritée par la Fondation du Protestantisme est venu tout naturellement car nous y avons trouvé des gens animés par les mêmes convictions et compétents sur le plan financier. Nos amis catholiques et orthodoxes n'y ont vu aucun inconvénient.»
C'est ainsi que la fondation individualisée ACAT a vu le jour en 2013. Elle affiche la volonté de financer non seulement des projets de l'ONG ACAT-France, mais également des associations partenaires, qui s'appuient sur les mêmes valeurs que les siennes. Selon les années, la Fondation ACAT consacre environ 20% de son budget annuel, à des projets présentés par d'autres associations, visant à défendre et à protéger les victimes de torture, de traitements inhumains et dégradants, d'accompagner des personnes vulnérables, de réaliser des outils et supports de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'homme, de former des défenseurs des droits pour renforcer leurs compétences devant les mécanismes internationaux, de lutter contre l'esclavage, donner accès aux soins aux victimes de torture exilées en France, etc.

> « NOUS AVONS TROUVÉ DES GENS COMPÉTENTS SUR LE PLAN FINANCIER »
>
> FRANÇOIS WALTER, PRÉSIDENT DE LA FONDATION ACAT.

Lutte contre la torture

En ce qui concerne les actions de l'ACAT-France, la fondation individualisée soutient des projets bien ciblés : « Nous avons financé des missions de formation de la société civile en Tunisie et au Maroc. Nous avons aussi soutenu l'ONG dans ses projets en Mauritanie et en Colombie » précise François Walter, devenu président de la fondation individualisée. « Nous avons soutenu un projet s'inscrivant dans le programme de correspondance avec des condamnés à mort américains, mené par l'ACAT-France.» Citons également la contribution de la fondation ACAT à la publication du rapport « Un monde tortionnaire » sorti en juin 2021. Quant aux actions de l'ACAT-France spécifique au territoire français, la Fondation individualisée a participé au financement d'une «Enquête sur les violences policières», d'un kit de formation sur les migrations, intitulé : " Osons la fraternité ". »

Le Centre Primo Levi et la FIACAT

Parmi les associations que la fondation ACAT soutient, ces deux ont une spécificité commune. En effet, l'ACAT-France est membre fondateur de la FIACAT – Fédération Internationale des ACAT et du Centre Primo Levi.
Ainsi, la fondation ACAT contribue entre autres, au financement du projet triennal d'accompagnement en plaidoyer, de défenseurs des droits, auprès de l'ONU à Genève, de la FIACAT. De même, elle soutient l'action sanitaire et sociale assurée par le Centre Primo Lévi, à Paris, qui soigne les victimes de torture et propose si nécessaire un accompagnement social. Le Centre Primo Lévi se trouve être la plus importante structure en France, spécifiquement dédiée au soin des victimes de la torture et de la violence politique, réfugiées sur le sol français. Association loi 1901, reconnue d'intérêt



© D.R.

Action de l'association les Champs de Booz notamment auprès des femmes seules, demandeuses d'asile, en cours d'insertion, arrivant ou résidant à Paris et Île-de-France.



© Agnès Deschamps · ACAT-France

Remise du prix Prix des droits humains Engel-du Terte auprès de Tran Thi Nga, défenseure des droits humains au Vietnam, 2019.

général, Primo Lévi accueille chaque année plus de 350 personnes originaires de plus de 40 pays différents. La fondation ACAT a financé également tout ou partie de projets ponctuels menés par l'Observatoire international des prisons-OIP ; le GISTI ; Prisonniers sans frontières ; SOS Africaines en danger (un rapport sur l'excision) et des associations de défense des demandeurs d'asile (le CASAS à Strasbourg, l'ADA à Grenoble) ; Les Champs de Booz (insertion scolaire, sociale et professionnelle de jeunes femmes réfugiées), etc.

De l'ISF à IFI : conséquences d'une transition fiscale

Le défi important pour la fondation ACAT a été et demeure, de faire face à la baisse de la collecte provoquée par la suppression de l 'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son remplacement par l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Selon François Walter, son président, les ressources ont chuté de près de 50 % depuis cette réforme fiscale. La fondation ACAT a vu son budget passer de 300 000 euros par an à 160 000 aujourd'hui. Néanmoins, elle ne baisse pas les bras et continue à financer de nombreux projets et actions qui accordent une place centrale au respect des droits universels, à la fraternité, à la protection de la vie et de la dignité.

Fondation à dotation consomptible

Fondation créée suite à un apport financier conséquent d'un ou plusieurs fondateurs et dont le capital est progressivement distribué sur une durée déterminée (minimum 100 000 euros sur une durée maximum de 10 ans).



Le patrimoine : du don au don !



par Emmanuelle Seyboldt,
présidente du Conseil national
de l'Église Protestante Unie
de France (EPUDF) depuis 2017.

Ouvrir la Bible pour y chercher le mot « patrimoine » réserve quelques surprises. Si l'on comprend bien que, dans l'Israël antique, le patrimoine se transmet de père en fils, avant même cette transmission, le patrimoine est d'abord un don de terres tirées au sort et réparties entre onze des douze tribus d'Israël. Aux Hébreux entrant en Canaan, Dieu fait don d'une terre à partager. Et la douzième tribu ? Il s'agit de celle de Lévi. La tribu des prêtres ne reçoit aucune terre, elle vit des dîmes versées par les autres tribus, pour le service du sanctuaire.

Un don de Dieu aux humains

Le patrimoine est donc d'abord un don. Je ne puis en tirer nul orgueil, mais seulement remercier de ce que je reçois, sans que je l'aie ni mérité ni gagné.
Mais encore faut-il le garder ! Et cela ne nécessite pas forcément, d'après la Bible, des compétences de bon gestionnaire, mais plutôt des qualités humaines, de la droiture et le souci des pauvres. Car, si l'injustice règne, si le désir de courtiser les puissants l'emporte sur le respect des petits, le risque est grand que ces puissants un jour ne se détournent et ne nous entraînent vers la ruine. Les prophètes s'élèvent régulièrement contre les calculs et les manigances des dirigeants qui conduisent le pays à sa perte : « Ils ne savent pas agir avec droiture – Parole du Seigneur –, ils entassent dans leurs palais la violence et le ravage. À cause de cela, ainsi parle le Seigneur Dieu : un ennemi, tout autour du pays ! Il va te dépouiller de ta force, et tes palais seront pillés. » (Amos 3, 10-11).

Les humains, un trésor pour Dieu

Au fil des textes du Premier Testament, le sens du mot patrimoine évolue. Alors qu'il désigne d'abord la terre offerte, il signifie bientôt, dans le dialogue entre Dieu et Moïse, le peuple lui-même. Quand Dieu s'irrite devant le veau d'or, et veut détruire le peuple, Moïse intercède pour le peuple et dit à Dieu qu'il est « son patrimoine » (Exode 34, 9).
Ce thème va être repris par les Psaumes qui le chantent sur tous les tons, de la lamentation pour les pauvres, les opprimés, à la colère contre les méchants, les ennemis. Et ce même mot revient : « Seigneur, prends soin de ton peuple, ton patrimoine ! ». Jusqu'au Psaume 82 qui universalise cette attention aux humains avec cette finale « Lève-toi, ô Dieu, juge la terre ! Car tu as toutes les nations pour patrimoine. » Dieu devient alors le garant pour toute l'humanité, celui qui réclame justice pour le faible, l'orphelin, la veuve, les pauvres, quels que soient leur pays et leur peuple.

Le salut en héritage

Si l'on poursuit la lecture de la Bible dans le Nouveau Testament, le mot « patrimoine » disparaît au profit du mot « héritage ». Néanmoins, le mot grec traduit par héritage est très semblable au mot hébreu traduit précédemment par patrimoine. Il s'agit de la même notion « d'attribution par tirage au sort ». Et le sens évolue encore. Il n'est plus question de terres à cultiver, ni de palais et de royaume à gouverner avec justice, mais d'un nouveau don à recevoir. Ce don a pour nom « promesse » (Ephésiens 3, 6) ou « salut » (1 Pierre 1, 4). Le dernier livre de la Bible, l'Apocalypse, le dit ainsi : « A celui qui a soif, je donnerai de la source d'eau vive, gratuitement. Le vainqueur recevra cet héritage et je serai son Dieu et lui sera mon fils. » (21, 6-7).

Que retenir de cette traversée expresse à travers la Bible ? Pour ma part, je retiens que le patrimoine (terre, maison, biens) est un don à gérer avec justice et droiture, au service des humains. D'ailleurs, Jésus promet la terre en héritage aux doux. Tout un programme !

Quand le patrimoine fait naître des synergies inattendues

De la rue Klock à Clichy au temple de la rue Brueys à Montpellier, transformé en résidence sociale, l'avenir du patrimoine protestant passe par des coopérations inédites au sein de la Fondation du Protestantisme.

Si certaines œuvres interviennent pour prendre la suite de précédents projets emportés par des difficultés, d'autres illustrent au contraire une belle synergie entre différentes institutions qui interviennent de façon concomitante sur les mêmes lieux pour les faire vivre de façon multiple. C'est alors l'occasion pour plusieurs partenaires d'œuvrer ensemble, comme c'est le cas à Clichy dans les Hauts-de-Seine, et plus récemment à Montpellier.

La rue Klock à Clichy

À Clichy La Garenne, l'Église réformée de France possède un terrain avec des bureaux qu'elle loue au mouvement de scoutisme protestant, les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France (EEUdF). L'Église réformée de France décide de transférer la propriété de ce terrain à sa fondation individualisée, aujourd'hui la fondation Martin Bucer et vend une partie du terrain à la mairie de Clichy qui y construit un centre social.

« RÉNOVER UN BÂTIMENT ET L'ADAPTER AUX NOUVELLES NORMES ET AUX BESOINS ÉMERGENTS. »

Les bureaux existants ont été entièrement détruits, et l'on a reconstruit un nouveau bâtiment de six étages, pour accueillir des bureaux pour les EEUdF et des logements sociaux. Selon Elsa Bouneau, directrice de la Fondation du Protestantisme, « cette optimisation foncière n'a rien coûté. Le nouveau volume de bureau a été entièrement financé par la vente de la demi-parcelle à la mairie de Clichy. » Les travaux ont commencé en 2012 et les lieux ont été inaugurés en 2016.



Immeuble du 15 rue Klock à Clichy La Garenne.

Une négociation entre un maire et… « le chef des protestants » !

S'y trouvent aujourd'hui le siège national des EEUdF et quatorze logements sociaux. Neuf d'entre eux sont affectés à la fondation protestante pour le logement social et sont gérés par la foncière Habitat et Humanisme. Les cinq autres sont affectés à la Fondation pour les ministres des Églises protestantes de France et sont loués à des pasteurs retraités. Tous ces logements bénéficient d'un loyer à caractère social. « Voilà l'exemple d'un terrain de l'Église qui était sous-utilisé, qui a permis la construction de logements sociaux et qui fait intervenir plusieurs fondations » se félicite Elsa Bouneau.

Lors de l'inauguration des locaux en mars 2016, Georges Masse, trésorier de la Fondation du Protestantisme, a retracé l'historique de ce projet depuis le premier appel téléphonique du maire de Clichy à la Maison du protestantisme : il souhaitait parler au « chef des protestants ». Selon lui, la standardiste, « saisie de ce choix difficile, aurait passé la communication au Président de la Fédération protestante de France », le pasteur Claude Baty. S'en sont suivies plusieurs années de travail et de travaux, pour aboutir à la réalisation précitée, inaugurée en 2016. À la fin de son discours, George Masse concluait avec l'espoir que « nos voisins, les passants, les usagers de l'immeuble puissent dire simplement : " Ce qu'ont fait là les protestants, c'est bien ". »

À Montpellier, 20 ans plus tard !

Durant son mandat de trésorier de la Fondation du Protestantisme, Georges Masse a aussi participé à un autre projet d'ampleur à Montpellier, dont les travaux ont commencé en juin 2021. La première fois qu'un projet est mentionné à Montpellier, nous sommes en… 2002 ! Est envisagé un « espace culturel protestant Montpellier - Maguelone », qui apparaît dès 2004 dans le rapport d'activité de la Fondation du Protestantisme. Il s'agit de développer des activités culturelles, notamment un musée protestant, et musicales (avec l'orgue), en plus des activités classiques de culte.

Fondation avec dotation pérenne

Fondation créée par un apport conséquent sans droit de reprise.
Les fruits du capital engagé financent l'action de la fondation individualisée sans limitation de durée.

Mais en parallèle, le conseil presbytéral se pose la question de l'utilisation judicieuse d'un autre temple, situé non loin de là, rue Brueys. L'idée retenue est d'y garder des locaux paroissiaux, mais de ne plus y célébrer de culte, et de transformer le reste des lieux en résidence sociale. Certains paroissiens se désolent. Certains voisins voient d'un mauvais œil l'arrivée de logements sociaux à proximité. Mais aujourd'hui, les freins sont levés et le projet peut démarrer.

Montpellier-Brueys

La propriété des lieux a été transférée à une fondation individualisée dénommée « Protestantisme de Montpellier ». Les travaux vont y aménager des locaux pour l'Église protestante unie de Montpellier, qui seront gérés par une toute nouvelle association, le Carrousel. S'y trouveront également un centre médical d'urgence et une radio protestante locale : FM+. Mais surtout, 42 logements sociaux y seront construits, dont la gestion sera confiée à l'association Gammes. Enfin, une pension de famille de 27 places y trouvera sa place, gérée par l'Armée du Salut, pour accueillir des personnes avec de très longs parcours d'errance, ayant besoin d'un suivi social renforcé. Il s'agira de personnes ayant vécu longtemps à la rue, présentant des addictions, de jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de jeunes mères isolées.

Là encore, Elsa Bouneau, directrice de la Fondation du Protestantisme, se réjouit d'un tel projet dont l'aboutissement est prévu pour début 2023 : « Il s'agit d'un projet emblématique, car la Fondation se retrouve au carrefour de différentes institutions protestantes. Elle sécurise le patrimoine, puisqu'il n'y a qu'un seul propriétaire, et de nombreux partenaires apprennent à " construire ensemble ". »



Pause de la première pierre du Caroussel à Montpellier le 2 octobre 2021.



La rénovation du temple de Saint-Tropez

L'Église protestante unie de l'Est Var a engagé d'importants travaux de rénovation d'un temple situé à Saint-Tropez. Dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds, l'association cultuelle a orienté ses « grands donateurs » vers la fondation Martin Bucer, fondée par l'Église protestante unie. Échange avec Barbara Gallant, responsable du projet.

Pourquoi passer par la Fondation du Protestantisme ?

Une fondation reconnue d'utilité publique peut émettre des reçus fiscaux permettant la réduction de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI), ce qui peut intéresser certains donateurs, d'autant que la réduction d'impôt est de 75 % contre 66 % dans le cadre des dons aux associations.

Quelle contrainte avec la Fondation ?

Une fondation ne peut financer ce qui se rattache fiscalement à l'exercice du culte. Il a donc été nécessaire d'isoler ce qui relève des obligations d'un établissement recevant du public. Il s'agit notamment de l'accessibilité aux personnes dites à mobilités réduites.

Des panneaux solaires à Gagnières

Créé en 1969 dans le Gard, le Centre chrétien de Gagnières est un lieu de rencontre et de ressourcement sur un ensemble de 19 hectares, qui comprend un camping de 200 places, trois maisons d'hébergement de 100 lits ainsi qu'un restaurant de 500 couverts. Transféré au sein de la Fondation du Protestantisme pour le protéger, le lieu s'adapte et se modernise. C'est en ce sens qu'ont été installés en 2019 des panneaux photovoltaïques sur deux des bâtiments afin d'assurer l'autonomie énergétique des bâtiments.
Cette solution associe efficacité énergétique, entretien du patrimoine et développement durable.



La fondation L'Étoile

La paroisse de l'Étoile de l'Église réformée de France, à Paris, disposait d'un ensemble immobilier conséquent dont elle a transféré la propriété en 2010 à une fondation individualisée abritée par la Fondation du Protestantisme. Cette mutation permet alors à l'association de se consacrer exclusivement à son objet cultuel et de ne pas être soumise à l'impôt sur les sociétés, pour les bénéfices dégagés par ces revenus locatifs. Les revenus générés ont permis de financer une partie de l'entretien et de la rénovation du temple, notamment la partie des locaux affectées aux activités ne relevant pas de l'exercice du culte.





Fondation de flux

Fondation créée suite à l'engagement du ou des fondateurs d'apporter une somme donnée sur une durée définie (minimum 30 000 euros sur trois ans pour la Fondation du Protestantisme).

La restauration du temple Alésia

L'Église libre d'Alésia, une assemblée membre de l'Union des Églises évangéliques libres de France (UEEL), membre de la Fédération protestante de France, avait besoin de lever des fonds pour rénover son bâtiment et l'adapter aux nouvelles normes et aux besoins émergents. Elle s'est donc appuyée sur la Fondation du Protestantisme pour collecter des fonds et faire bénéficier les donateurs des avantages fiscaux possibles dans le cadre des fondations reconnues d'utilité publique. Le pasteur Claude Baty avait été en poste dans cette Église locale, lui qui a également été président de la Fédération protestante de France de 2007 à 2013, et vice-président de la Fondation du Protestantisme aux mêmes dates.

La mémoire protestante trace un chemin pour aborder les débats et défis d'aujourd'hui



par Isabelle Sabatier, présidente de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF). Fondée en 1852, elle est l'une des plus anciennes sociétés savantes de France. Son objet est de rassembler, conserver et publier les documents concernant l'histoire du protestantisme français, et développer la recherche dans ce domaine.

Depuis la fondation de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français au mitan du XIXe siècle, la part du protestantisme dans l'écriture de l'histoire, comme dans la culture et la société française, ne s'est jamais démentie. Reprenons le point de départ. Alors que la minorité protestante, réintégrée dans la société française depuis un demi-siècle, aspire à se réapproprier son histoire oubliée et décriée, et à lui faire sa place au sein de la grande histoire de France, douze personnalités protestantes fondent en 1852 la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF). Elles se donnent pour mission de recueillir et faire connaître les documents témoins de l'histoire du protestantisme français et du Refuge, en créant une revue, le Bulletin de la SHPF, puis la Bibliothèque du protestantisme français. Publié sans discontinuer depuis lors, le Bulletin est devenu, à partir de 2016, la Revue d'histoire du protestantisme qui a élargi son objet aux protestantismes contemporains, sans frontière. La Bibliothèque, installée depuis 1885 au 54 rue des Saints-Pères à Paris, a progressivement constitué un fonds remarquable de plus de 100 000 documents, gravures et objets, sources de l'histoire des protestants français, toujours actualisé et accessible au public des chercheurs et des curieux (voir www.shpf.fr).

Une politique mémorielle sur tout le territoire

Enfin, la SHPF a initié une politique mémorielle à l'échelle nationale et régionale, avec la création en 1910 du musée du Désert. Du musée Jean Calvin à Noyon au musée du Protestantisme, de la Réforme à la Laïcité à Ferrières, plus d'une vingtaine de musées sont aujourd'hui présents à travers toute la France ; des stèles ont aussi été érigées dans des lieux marquants de l'histoire huguenote. Ils contribuent par leur présence à ancrer la culture protestante dans les territoires et offrent aux protestants, qu'ils soient de la région ou descendants de huguenots émigrés, des lieux de ressourcement et au public local ou de passage, l'occasion de découvrir le monde protestant. Ils ont acquis leur place comme acteurs de la vie culturelle locale ou régionale (voir la liste des musées sur www.museeprotestant.org). Parallèlement, ont été créés des sociétés d'histoire du protestantisme et des centres d'étude qui œuvrent à réunir et valoriser des archives dans plusieurs régions, en lien le plus souvent avec les archives départementales et avec la SHPF. Les bibliothèques dont le fonds principal concerne le protestantisme se sont réunies au sein du réseau Valdo (www.valdo-net.fr), pour promouvoir la conservation et la diffusion du patrimoine écrit protestant et sont devenues pôle associé de la Bibliothèque nationale de France. Autant d'initiatives qui contribuent à sauvegarder et faire connaître le patrimoine culturel protestant.

Faire connaitre nos actions

D'un autre côté, des maisons d'éditions participent à la « médiatisation » de l'histoire du protestantisme : ainsi les Presses du Languedoc-Éditions de Paris, Ampelos, Alcide, Jas Sauvages. L'intérêt du public est toujours vif pour la guerre des Camisards, l'exode des huguenots et plus près de nous le sauvetage des enfants juifs au Chambon-sur-Lignon, popularisés également par des films et des documentaires, et dans des spectacles comme le son et lumière « De Luther à Luther King » au Musée du Désert en 2019 et 2021. L'engouement des randonneurs pour les chemins du refuge – Sur les pas des huguenots (www.surles pasdeshuguenots.eu) – en est la preuve.

Les Églises de l'Église protestante unie de France, de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine et bien d'autres, tiennent à introduire une dimension culturelle à la vie paroissiale et s'ouvrent ainsi pour des



concerts, expositions et conférences et lors des Journées du patrimoine, à un public curieux ou en recherche. Plus inédit est le Festival international de poésie de la foi organisé en octobre 2021 à Grasse, en plusieurs endroits de la ville.

Avec le développement d'Internet devenu aujourd'hui un canal essentiel de la diffusion de l'information et une fenêtre ouverte sur le monde, les institutions culturelles, musées, bibliothèques et les médias protestants ont investi la toile, permettant ainsi à la culture protestante d'élargir sa visibilité et son audience. Pour aller à l'essentiel, j'évoquerai les sites développés par les musées et spécialement celui du Musée protestant qui offre des contenus très riches et plurilingues à destination de publics scolaires ou adultes et informe sur l'actualité culturelle ; les sites des bibliothèques comme ceux de la SHPF, du Défap et de la Médiathèque protestante à Strasbourg qui proposent en ligne leurs importantes ressources documentaires, des fonds numérisés et les catalogues de leurs collections, intégrés maintenant à la base patrimoine de BnF et à Gallica.
Un regard protestant est également porté sur la culture dans des médias présents aussi sur Internet ; citons la chaîne à vocation culturelle Fréquence protestante, la courte chronique des Amitiés huguenotes internationales « Le rendez-vous protestant » diffusée mensuellement par Solaé sur France Culture, la revue Foi et Vie, les pages culturelles de Réforme et de Regards protestants ; enfin des blogs de critiques cinématographique (pro-fil-online. fr) et littéraire (libresens.blogspot.com).

Nos prédécesseurs au XIX^{e} siècle sont devenus, comme le dit plaisamment Patrick Cabanel, « des protestants de mémoire ». Cette mémoire, qui était pour eux l'enjeu d'une réintégration positive dans l'histoire nationale, nous trace le chemin pour aborder les débats et défis du monde d'aujourd'hui dans la fidélité aux valeurs du protestantisme : la liberté de conscience et d'opinion, le respect de l'autre, et pour affermir nos engagements dans les grandes causes qu'il s'agisse de la défense de la laïcité, de l'accueil de l'étranger ou de la sauvegarde de l'environnement.

De Paul Ricœur à Martin Luther King, de nouvelles façons d'être au monde

Un mariage à Créteil, des vacances dans les Pyrénées, une visite d'un château dans le Lot, le tout avec un bon livre de Paul Ricœur ou le journal Réforme sous le bras ? Suivez le guide…

L'histoire du protestantisme en France est aussi celui d'une présence dans la société, d'un engagement pour proposer un autre regard sur le monde, pour témoigner d'un « autre chose ». Une culture diverse qui traduit une forte pluralité des initiatives protestantes mais aussi un foisonnement historique. L'ouverture de lieux de loisirs accessibles à tous et toutes, la création des colonies de vacances, l'implantation du scoutisme en France, la découverte de certaines pratiques sportives à l'instar du basket ou du volley : autant de sujets où des protestants ont su être précurseurs.
L'ambition de la Fondation est donc à la fois de contribuer à faire perdurer ces engagements, mais aussi à inventer de nouvelles façons d'être au monde. Aujourd'hui, la Fondation du Protestantisme est impliquée à travers diverses fondations individualisées qui œuvrent à faire rayonner la pensée et la culture protestantes avec le souci constant d'articuler tradition et modernité, préservation d'une culture et innovation.

L'héritage du philosophe Paul Ricœur

En 2004, peu de temps avant sa mort, le philosophe protestant reçoit, avec l'historien américain Jaroslav Pelikan, le prestigieux prix Kluge, qui distingue des chercheurs dans des domaines non récompensés par le prix Nobel. Pour que ce prix puisse servir à préserver son œuvre après sa mort, Paul Ricœur décide d'en faire don à la Fondation du Protestantisme. En effet, dès 2000, le philosophe avait décidé de léguer sa bibliothèque personnelle et ses archives, composées des cours qu'il a donnés, de ses manuscrits et de sa correspondance.



Avec cette somme est donc créée une fondation individualisée, intitulée « Paul Ricœur », dont la mission est de faire connaître l'œuvre et la pensée du philosophe. Mais également de poursuivre son ambition, à savoir : favoriser l'accès du plus grand nombre à la philosophie, permettre la rencontre de chercheurs et d'étudiants de tous horizons autour des débats philosophiques.
La bibliothèque et les archives de Paul Ricœur sont installées dans un espace portant son nom au sein de l'Institut protestant de théologie à Paris, situé boulevard Arago. Ce lieu se donne pour objectif de recevoir et rassembler le plus de chercheurs en philosophie possible, en leur attribuant des bourses si nécessaires. Un des enjeux consiste également à numériser l'ensemble des documents « papier » et les rendre accessibles sur Internet. Pour compléter le généreux apport du philosophe, une collecte réalisée en 2016 a levé 50 000 euros supplémentaires. Comme l'écrivait Cécile Mazin le 24 mai 2016 dans L'Univers du livre Actualité et consacré à cette collecte de fonds complémentaire : « Les écrits et la pensée du philosophe Paul Ricœur jalonnent près de trois quarts de siècle de 1935 à 2005, et le placent à la croisée des plus grandes traditions philosophiques et des sciences humaines, avec lesquelles il a entretenu un dialogue constant. » La fondation Paul Ricœur accompagne désormais cette mission.

Le journal Réforme au cœur de la « pensée protestante »

L'hebdomadaire Réforme a été créé à la toute fin de la Deuxième Guerre mondiale par deux pasteurs réformés, Albert Finet et Jean Bosc. Sur son site Internet, Réforme se présente aujourd'hui ainsi : « Indépendant de tout groupe de pression, sans aucune appartenance financière, politique et ecclésiale, Réforme tient dans la presse nationale française une place atypique. Chaque semaine, Réforme commente les grands événements



Le centre de vacances pyrénéen de l'association évangélique Vers les cimes.

politiques, économiques, les phénomènes de société ainsi que les débats sociaux. Il offre un éclairage original sur l'actualité religieuse, artistique et littéraire. » Dès 1957, le journal dénonce la guerre en Algérie ; en 1998, il participe aux célébrations des 400 ans de l'édit de Nantes, ainsi qu'aux 500 ans de la Réformation de Martin Luther en 2017. Quand le journal fête ses 70 ans, le journaliste Alain Duhamel lui rend hommage : « Une religion qui n'a pas peur du siècle, une spiritualité qui ne rejette pas la modernité : c'est la marque de Réforme. » Dans les années 2010, le journal souhaite diversifier ses ressources et ainsi renforcer son indépendance financière. La création d'une fondation individualisée en 2013 permet de répondre notamment à cet objet en ouvrant un espace de collecte de fonds spécifique.

Vers les cimes : La Bible en plein cœur des Pyrénées

L'association évangélique « Vers les cimes » organise des colonies de vacances et des stages BAFA dans les Pyrénées. Elle est créée en 1963 par deux Églises évangéliques libres du sud-ouest (Orthez et Bordeaux), désireuses de faire découvrir aux enfants à la fois le patrimoine naturel pyrénéen et la Bible. Ainsi, l'association met-elle l'accent dans son projet pédagogique sur la vie en pleine nature et les activités de plein air en collectivité, pour aider les enfants à « développer la confiance en soi et l'esprit d'initiative ».
Au début des années 2000, elle souhaite rénover son patrimoine immobilier, et notamment permettre aux enfants de bénéficier de couchage par petites chambrées de 5 ou 6, ainsi que d'une salle de restauration professionnelle pour 150 couverts, aux normes les plus récentes. Ses bâtiments sont idéalement situés à 850 mètres d'altitude, dans une vallée surplombée par les pics du Gabizos et du Midi d'Arrens.
L'association décide alors d'externaliser sa collecte de fonds pour l'entretien et la rénovation de son patrimoine en la confiant à la Fondation du Protestantisme. En 2006, les travaux souhaités sont réalisés. Depuis, la Fondation du Protestantisme continue à gérer entièrement les dons versés à l'association pour que celle-ci puisse se concentrer sur son cœur de métier.

Intérêt général

Se dit d'une institution lorsqu'elle remplit cumulativement les trois conditions suivantes : elle agit sans but lucratif, a une gestion désintéressée et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.
(article 200, 1-b du CGI)

[Suite page 53]



La fondation Fédération protestante de France au service de la rénovation de la bibliothèque de la SHPF

Fondée à Paris en 1852, la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF) a pour vocation la recherche, la sauvegarde et la valorisation de documents témoins de l'histoire du protestantisme : livres, manuscrits, fonds d'archives, objets, tableaux et gravures.

Avec le temps, les locaux, notamment en sous-sol, se sont révélés mal adaptés à la sécurité des collections. C'est pourquoi la SHPF devait engager des travaux urgents pour en moderniser les conditions de conservation et d'accès à tous (PMR). La fondation Fédération protestante de France a ouvert un espace de collecte auprès des donateurs afin de participer à la rénovation de ce lieu.

[Suite de la page 51]

Le Château Théron, un legs insolite

À la croisée des vacances et de la culture protestante se trouve le Château Théron, un édifice datant de la guerre de Cent Ans, sorte de château-fort imprenable situé sur un promontoire à 30 km de Cahors. Acquis en 1970 par un banquier protestant du nom de Pierre Ledoux, il est légué à la Fondation du Protestantisme à la mort de son propriétaire en 2005, avec l'obligation d'en faire un « centre protestant ».

Au XIII^{e} siècle, il s'agissait d'un simple donjon, avant qu'un logis et quatre tours rondes ne soient ajoutées deux siècles plus tard, avec les inévitables fossés et pont-levis. À la Révolution, le château est complètement saccagé à la fuite du seigneur et un paysan l'achète comme « bien national ». Il utilise l'édifice, qu'il démolit donc par petits bouts, comme « carrière » dont les pierres vont servir à construire d'autres bâtiments, notamment l'église de Prayssac.

La rénovation du lieu commence en 1960 grâce à sa nouvelle propriétaire et se poursuit quand Pierre Ledoux l'acquiert à son tour. Quand il devient propriété de la Fondation du Protestantisme, le rapport d'activité de 2005 décrit ainsi les lieux : « Le Château Théron comporte deux bâtiments en bon état édifiés sur un parc boisé bien entretenu. Il peut y être aménagé deux appartements de 70 m^2, et une annexe de 40 m^2. La propriété est située sur un piton rocheux dominant la plaine du Lot. » Aujourd'hui, il est à la disposition d'une association locale, animée par des protestants qui en ont fait un lieu culturel. Ainsi, des visites guidées sont organisées, avec comme guide notamment un architecte des bâtiments de France. Lors des journées du patrimoine en 2018, par exemple, ce sont quelques 200 personnes qui se sont pressées pour découvrir ce lieu insolite.



Chateau du Théron, Prayssac (46).



Le pari XXL de l'Espace Martin Luther King à Créteil

MLK Grand Paris. Tel est le nom de ce tout nouveau Palais des congrès construit à Créteil, en région parisienne, par la Fondation du Protestantisme. Ce bâtiment de 5 600 m² porte le nom du célèbre pasteur afro-américain Martin Luther King. Doté d'une crèche, d'un espace sportif intérieur et d'un « fun park » pour les enfants, d'un restaurant avec vue sur le lac, d'une grande salle de spectacle et de plusieurs espaces d'exposition et de coworking, il a pour objectif de promouvoir le « vivre ensemble » et le brassage des populations dans cette banlieue parisienne. Doté d'une subvention d'un million d'euros versée par la Ville de Créteil et du soutien de tous les acteurs publics de terrain (Conseil départemental, Région, État, Union Européenne), il a vocation à être loué à tous les acteurs associatifs de la ville.

Propriété de la Fondation du Protestantisme, sa gestion est confiée à la fondation individualisée Martin Luther King, une émanation de l'Église et de l'association culturelle du même nom. Ainsi, l'Église Martin Luther King en est la locataire exclusive tous les dimanches. Elle y a célébré son premier culte le dimanche de Pâques, 4 avril 2021 ; le pasteur Ivan Carluer avait comme invité spécial le rabbin Ari Szenkier.

Une megachurch à la française

L'Église MLK est unique en région parisienne : de sensibilité pentecôtiste, elle est à la fois membre des Assemblées de Dieu, membre de la Fédération Protestante de France (FPF) et du Conseil national des évangéliques de France (CNEF). Elle peut être classée parmi les rares « megachurches » que compte la France : avant les confinements, elle comptait une affluence dominicale de 2 000 adultes et 500 enfants, répartis en cinq cultes. Elle a été pionnière dans la diffusion de cultes en distanciel, sa première émission « MLK chez vous » datant du 8 mars 2020 – soit une semaine avant le premier confinement. Elle a une véritable politique de développement technologique et digital. Aujourd'hui, ses cultes en présentiel affichent tous « complets » et les cultes sur YouTube réunissent 25 000 internautes.

Une réflexion particulière a été menée sur les besoins en termes de mariages dans cette zone hautement urbanisée et multireligieuse de la région parisienne. Comme l'écrivait Amandine Falaize, cheffe de projet, lors de la levée de fonds de 2,6 millions d'euros en 2019, « l'Île-de-France célèbre près de 44 000 mariages par an, dont 4 900 dans le Val-de-Marne. La seule ville de Créteil compte plus de 250 mariages par an. L'Espace MLK Grand Paris constitue un cadre idéal pour recevoir ces festivités. L'immeuble [est] en effet équipé de manière à accueillir tous types de familles, nonobstant la sensibilité religieuse ; il dispos[e] notamment d'une cuisine casher pour permettre les célébrations de mariages juifs ».





La fondation EEUdF au service du développement des activités de scoutisme



par **Suzanne Chevrel**, présidente des Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France (EEUdF). Cette association centenaire de scoutisme a décidé en 2011 de créer une fondation individualisée.

Pourquoi constituer une fondation individualisée ? Pour une association de scoutisme, cela ne semble pas évident.

Pour faire vivre notre projet, il nous est nécessaire de disposer de toute une organisation. Comment faire vivre des activités de qualité sans former et accompagner nos responsables ? Comment faire vivre notre projet sans s'assurer que chaque enfant qui souhaite y participer ne soit pas bloqué par des frais de participation trop élevés ? Comment relancer un groupe dans une paroisse sans un fonds de lancement ? Autant de raisons qui ont amené l'association à constituer une fondation abritée à la Fondation du Protestantisme et ainsi organiser une partie de sa collecte.



Quelle importance donnez-vous à la collecte de fonds privés ?

La collecte de fonds privés est au cœur de notre stratégie de financement. Nous avons hélas trop constaté par le passé que certaines politiques publiques, que ce soit en matière d'aide à l'emploi ou de subvention, peuvent évoluer très rapidement et mettre en péril notre modèle économique. Développer la collecte de fonds privés, c'est ainsi renforcer notre autonomie de fonctionnement et donner une plus grande stabilité à notre association.

Quelle est la spécificité de cette fondation ?

La création de la fondation coïncide avec le lancement d'un grand plan de développement qui avait alors permis au mouvement d'augmenter ses effectifs de 25% en 5 ans. A cet effet, la fondation permettait de collecter des dons spécifiquement orientés vers le développement de nos activités. Par ailleurs, pour les donateurs, la fondation individualisée dispose d'un intérêt fiscal particulier.

Pourquoi la Fondation du Protestantisme en particulier ?

Depuis plus de 100 ans, les Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France sont des partenaires privilégiés des Églises issues de la Réforme. Chaque année, de nombreux enfants et jeunes découvrent ou redécouvrent les textes bibliques à travers nos activités. Mouvement d'éducation, au seuil de l'Église, notre place était tout naturellement au sein de la grande famille du protestantisme. Inscrire notre fondation dans ce cadre, c'est aussi affirmer et assumer des racines et une histoire. Partageant une espérance commune, il nous était tout naturel d'aller en ce sens. Par ailleurs, de nombreux donateurs nous invitaient en ce sens, étant déjà donateurs d'autres fondations individualisées.



« Faire reculer la pauvreté, c'est possible ! »



par Marc Benner, président du SEL (Service d'Entraide et de Liaison). Cette association protestante de solidarité internationale, créée en 1980 par l'Alliance évangélique française, agit en faveur des populations en détresse dans les pays en développement, en partenariat avec des acteurs chrétiens locaux.

Dans la Bible, le prophète Jérémie nous invite à être une « source de bénédiction pour les autres ». J'y entends un appel à lutter contre la pauvreté, où qu'elle se trouve. J'ai la conviction que combattre la pauvreté et la faire reculer, c'est possible. De là à l'éradiquer, ce n'est malheureusement sans doute pas atteignable. Mais faire reculer la pauvreté, ici et là-bas, oui, c'est possible. Les statistiques – publiées par les organisations internationales avant la pandémie – montraient un net recul de la pauvreté et de la mortalité infantile dans de nombreux pays.

Je dis « ici et là-bas » à dessein. Prenez l'exemple de la pandémie actuelle : je n'ai jamais vu une telle solidarité internationale entre les chercheurs. Ils ont séquencé le génome du virus et ont partagé leurs données avec toute la communauté scientifique internationale, gratuitement. Avant cela, chacun préférait plutôt travailler dans son coin. Mais grâce à cette collaboration inédite, il a été possible de mettre au point des vaccins efficaces en un an et demi, ce qui aurait été impensable avant. Autre exemple de solidarité : cela ne sert à rien de vacciner 80 % de la population européenne si la population sub-sahélienne ne l'est qu'à 5 %. Si le virus circule toujours dans un seul endroit de la planète, alors il circulera partout et on ne pourra pas arrêter la pandémie. C'est ensemble que nous pourrons nous en sortir. Voilà pourquoi la solidarité doit être « internationale » et pourquoi notre « prochain » est partout sur la terre, ici et là-bas.

Coconstruire des solutions

Être une « source » de bénédiction pour les autres, qu'est-ce à dire ? Une source d'eau, c'est le début, le départ. L'eau se répand par la suite sur le terrain. Au SEL, nous avons la conviction que cela n'est possible que si nous travaillons en collaboration avec des partenaires qui sont à l'initiative de l'idée sur place. Cela implique une « coconstruction » des solutions. Nous, dans les pays dits « riches » du nord, nous ne savons pas. Faut-il financer des cultures d'ananas que les femmes iront vendre au marché pour faciliter la génération d'un premier revenu ? Ou faut-il plutôt envoyer à l'école les enfants des rues ? En cas de tremblement de terre, de quoi les populations sinistrées ont-elles besoin ? De couvertures ou de briques pour reconstruire ? C'est à elles de nous le dire !

Ce sont donc les partenaires sur place qui montent leurs propres projets et qui nous sollicitent pour que nous les cofinancions. Je dis bien « cofinancer » : si nous aidons à la construction d'un puits, par exemple, il est important que les bénéficiaires sur place soient autonomes financièrement à terme pour remplacer les pièces détachées usagées dans quelques années. Ainsi seulement, l'aide au développement sera-t-elle « durable ».

L'indispensable réflexion théologique

Dans quels domaines les protestants français sont-ils particulièrement actifs en ce qui concerne la solidarité internationale ? Citons-en trois : le parrainage d'enfants,



les projets de développement ou de secours d'urgence, que les ONG comme le SEL interviennent seules ou regroupées en « plateforme », et l'éducation au développement dans les pays donateurs.
Mentionnons ici plusieurs plateformes de solidarité internationale auxquelles le SEL participe : « Solidarité protestante » sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, la « plateforme Haïti » et la « plateforme Congo » sous l'égide de la Fédération protestante de France, mais encore CNEF Solidarité et au niveau mondial deux réseaux de solidarité : Tearfund pour les projets ou Integral pour le secours d'urgence… À chaque fois, les domaines d'intervention sont larges : l'eau, l'agriculture, la santé, le reboisement, le microcrédit, l'impulsion économique, etc.
Toutes ces actions ont besoin d'une réflexion théologique sérieuse sur la pauvreté, le développement, les responsabilités des uns et des autres. C'est pourquoi le SEL participe, à son niveau, à l'élaboration d'une « doctrine sociale » pour l'Église, mène une réflexion sur les modes de développement adaptés, la justice sociale et pratique avec d'autres le plaidoyer. Avec l'objectif à terme, qui est certes une utopie, que nos partenaires sur place deviennent tellement autonomes qu'ils puissent se passer de nous.
C'est en vivant et agissant ainsi pour les autres que la raison de la vie sur terre prend tout son sens.



« Solidarité protestante » : l'humanitaire au quotidien



FONDATION DU PROTESTANTISME
Solidarité Protestante

De la plateforme « Haïti » suite au séisme de 2010 au soutien aux écoles à Madagascar en passant par les malades du Covid en Syrie, la Fondation du Protestantisme agit au cœur des besoins humanitaires les plus pressants.

En 2008, la Fondation du Protestantisme crée Solidarité protestante, avec l'objectif de regrouper au sein de cette nouvelle entité les actions humanitaires auxquelles la Fondation participe à l'étranger, seule ou avec d'autres partenaires, notamment la Fédération protestante de France.

« LA PLATEFORME HAÏTI SOUTIENT EN PRIORITÉ L'ENFANCE, L'ÉDUCATION, L'AUMÔNERIE AUX PRISONS, L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT. »

Huit « appels d'urgence » de 2001 à 2008

Des actions existent depuis la création de la Fondation, avec notamment des appels d'urgence lancés pour Madagascar et le Congo-Brazzaville en 2002 ou les victimes du tsunami de l'Asie du Sud-Est en décembre 2004. Au total, ce sont huit appels de solidarité internationale qui ont été relayés avant 2008, et qui ont permis la collecte de plus de 300 000 euros en tout. Il devient à cette date utile et urgent de structurer cette action de façon plus formelle.

Les bénéficiaires de cette aide, avant 2008, ont été les écoles chrétiennes en Palestine, les réfugiés tchadiens au nord Cameroun, les populations sinistrées de Birmanie ou encore Haïti. Une « plateforme pour le Congo » a également été mise en place pour pérenniser l'aide apportée.

Dès le départ, un des partenaires les plus impliqués et assidus de Solidarité protestante est le Service protestant de mission – Défap. Il verse alors 20 000 euros à la réserve permanente du fonds de solidarité, mis en place pour débloquer le plus rapidement possible les aides nécessaires en cas d'urgence.

2010 : La « plateforme Haïti » avec le Défap

L'exemple le plus concret de l'implication de Solidarité protestante sur le terrain, en lien avec le Défap, est bien l'appui apporté au fil des ans aux protestants de Haïti. Dès septembre 2008, un premier appel est lancé pour venir en aide à la population haïtienne dans la partie nord du pays, durement touchée par des intempéries. Le pasteur Claude Baty, alors président de la Fédération protestante de France, se rend sur place pour « développer des relations de solidarité plus régulières entre les Églises protestantes des deux pays en vue de la reconstruction matérielle et institutionnelle de ce pays », selon le rapport d'activités 2008 de la Fondation du Protestantisme.

En décembre 2008 est signé un « protocole d'accord » selon lequel les fonds collectés seront affectés prioritairement à l'enfance, à l'éducation et à l'aumônerie aux prisons, puis à des projets liés à l'agriculture et à l'environnement. La Fédération protestante d'Haïti souhaite recevoir du soutien pour des projets à moyen terme, et pas seulement dans le cadre d'appels d'urgence. C'est ainsi qu'une « plateforme pour Haïti » voit le jour, à l'instar de la « plateforme pour le Congo ».

Malheureusement, un an plus tard, un séisme de magnitude 7 frappe Haïti, laissant la population dans un état de choc et de grand dépouillement. La plateforme mise en place par Solidarité protestante s'efforce de répondre aux besoins les plus pressants, tout en les inscrivant sur le long terme.

Un partenariat avec la Fédération des écoles protestantes d'Haïti

Dès le lendemain du drame (survenu le 12 janvier 2010), la Fédération protestante de France lance un appel à solidarité qui permet de collecter plus de 500 000 euros en quatre mois. Avec ces fonds, la Fédération protestante d'Haïti organise des distributions d'eau et de nourriture, d'abord gratuitement, puis dans des magasins communautaires, et des travaux de déblayage. En parallèle, des spécialistes de l'ETE (Emergency Technical Engineering) établissent des diagnostics pour les bâtiments de plus d'une cinquantaine d'écoles protestantes, sans compter les temples et autres édifices.



Un partenariat se noue avec la Fédération des écoles protestantes d'Haïti pour réhabiliter les bâtiments et pour aider les écoliers à retourner à l'école. Grâce à des subventions individuelles, ces derniers peuvent payer leur matériel scolaire, uniforme et frais d'inscription et ainsi éviter l'abandon scolaire.
Deux établissements font l'objet d'une aide à moyen terme particulière : le collège Maranatha qui souhaite rouvrir, et l'établissement Elim de Gonaïve, qui a accueilli des élèves « déplacés » de Port au Prince. Désormais, la Fondation du Protestantisme, via la plateforme Solidarité protestante et ses réseaux locaux, dispose de relais efficaces permettant de répondre aux urgences comme l'illustre les soutiens apportés aux institutions partenaires à l'été 2021 sur les questions de sécurité des personnes et de soutiens aux victimes du tremblement de terre du 14 août 2021.

2019 : Les cyclones Enawo (Madagascar) et Idai (Mozambique)

Si la réponse solidaire du protestantisme français suite au séisme en Haïti en 2010 est un cas d'école exemplaire, Solidarité protestante continue de s'engager à l'international dans bien des domaines par la suite : prévention de la malnutrition au Bengladesh, action en faveur des Rohingyas réfugiés en Birmanie, soutien à un centre de santé au Congo-Brazzaville, secours d'urgence suite au cyclone Enawo à Madagascar et au cyclone Idai au Mozambique, accès aux soins de santé dans les camps de réfugiés syriens au Liban. Dans le même temps, les actions en Haïti se poursuivent, suite à un nouveau séisme et une attaque meurtrière au collège Maranatha. Les terrains d'engagement sont multiples et adaptés aux urgences du moment. Pour autant, un soutien constant s'affirme en Haïti, à Madagascar et au Proche Orient où de nombreuses institutions protestantes agissent avec détermination.

Zoom sur des partenaires : Medair, ADRA et le SEL

Parmi les nombreux partenaires engagés auprès de Solidarité protestante, trois ONG humanitaires ont eu une implication tout à fait décisive ces dernières années. Tout d'abord, en 2018, Medair a porté secours aux victimes du cyclone Enawo survenu à Madagascar. Elle a désinfecté 800 puits et réhabilité 150 points d'eau pour permettre à la population d'avoir accès à l'eau potable et pour empêcher la propagation de maladies dans la région. Ses actions ont touché 60 000 Malgaches, sur les 420 000 sinistrés. De plus, 14 maisons-refuges ont été réhabilitées et 150 artisans formés à la construction de « maisons résilientes », résistantes aux intempéries.
En 2020, le SEL (Service d'entraide et de liaison) s'est particulièrement mobilisé contre la propagation du Covid dans les écoles tenues par ses partenaires locaux, notamment les établissements privés protestants en Haïti ainsi que les cantines scolaires au Burkina-Faso, au Congo, à Madagascar, au Sénégal, au Tchad et au Togo. Il s'agissait, notamment, d'y enseigner les gestes barrières.
L'Agence Adventiste d'Aide et de Développement (ADRA) est une ONG humanitaire d'inspiration adventiste présente sur l'ensemble du globe. Elle conduit des programmes de développement personnel et communautaire et des actions humanitaires liées aux catastrophes naturelles. Elle intervient ainsi pour apporter une réponse face à la sècheresse en Somalie, à la famine à Madagascar ou encore auprès des populations déplacés suite au conflit dans le Haut-Karabakh.

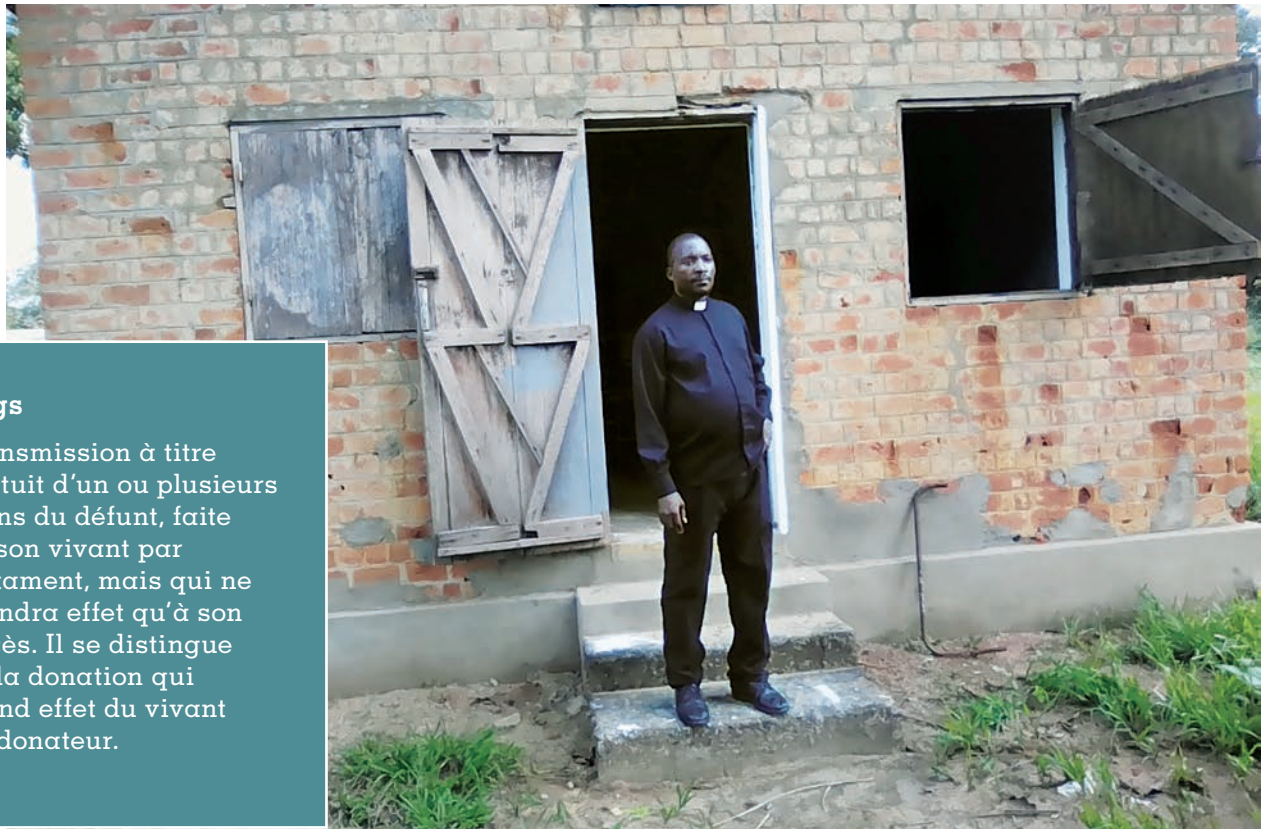
Sourcing

Identification de projets répondant à un profil précis recherché par la fondation individualisée et portés par des organismes d'intérêt général.



Solidarité protestante : Engagée par nature

Solidarité protestante est une plateforme au sein de la Fondation du Protestantisme sollicitée pour mobiliser, sensibiliser et récolter des fonds afin de manifester l'action solidaire du monde protestant dans des situations d'urgence ou de crises internationales.
Le comité de cette plateforme est piloté par la Fondation du Protestantisme et la Fédération protestante de France qui s'entourent d'ONG et d'institutions chrétiennes expertes dans l'aide humanitaire d'urgence et de crise.
Réfugiés de guerre, politiques, climatiques… Solidarité protestante est présente chaque fois que c'est nécessaire à travers ses acteurs engagés et solidaires. Leur point commun ? L'engagement chrétien et professionnel au service de la dignité humaine sans considération d'origine ou de croyance.



Legs

Transmission à titre gratuit d'un ou plusieurs biens du défunt, faite de son vivant par testament, mais qui ne prendra effet qu'à son décès. Il se distingue de la donation qui prend effet du vivant du donateur.

Mobiliser rapidement les fonds quand une catastrophe survient



par **Annick Balocco,** directrice de Medair France, un partenaire régulier de la Fondation du Protestantisme à l'international.

Pouvez-vous nous présenter Medair ?

Medair est une ONG d'urgence et de reconstruction qui intervient suite à des catastrophes naturelles, des conflits, des crises chroniques et oubliées, des épidémies. Tous ceux qui partent en mission avec nous sont animés par une foi et des valeurs chrétiennes fortes. Nous cherchons à intervenir dans des endroits difficiles d'accès : tel est l'ADN de Medair. Notre seul critère pour apporter de l'aide est le niveau de vulnérabilité et des besoins. Nous avons une équipe prête à intervenir dans un délai de 24 à 48 h partout dans le monde.

Pourquoi travaillez-vous avec la Fondation du Protestantisme ?

Nous sommes très reconnaissants pour ce partenariat, car nous partageons les mêmes valeurs et le même sens pour nos actions. Nous avons été soutenus pour différents projets, mais au-delà, ce qui compte beaucoup pour nous, c'est que l'équipe s'intéresse vraiment aux projets ; ce n'est pas juste du financement. Les échanges sont réguliers, l'équipe s'intéresse réellement au travail réalisé. Nous trouvons à la Fondation du Protestantisme de la bienveillance, une écoute, du professionnalisme, une relation de qualité. L'équipe est dévouée et motivée. De plus, à travers Solidarité protestante, la Fondation du Protestantisme et la Fédération protestante de France ont mis en place un outil efficace pour mobiliser rapidement les fonds quand une catastrophe survient. Certes, notre équipe part en 24 à 48 h, mais les fonds mettent en général plus de temps à être débloqués. La plateforme Solidarité protestante, elle, est très réactive, et cette réactivité est vraiment importante pour financer les premiers temps de l'urgence, quand il s'agit concrètement de sauver des vies.

Des exemples d'intervention dans l'urgence absolue ?

Depuis décembre 2020, par exemple, un conflit a éclaté dans la région du Tigré, au nord de l'Éthiopie, entraînant l'arrivée massive de réfugiés au Soudan. Nous avons lancé une intervention pour leur venir en aide puis en mai 2021, nous avons ouvert une mission en Éthiopie au cœur de la crise.

Nous intervenons aussi auprès des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie, ainsi qu'auprès des Libanais et des Jordaniens les plus vulnérables. Lors de l'explosion du port de Beyrouth, nous sommes intervenus avec un programme de reconstruction. Nous sommes très reconnaissants à la Fondation du Protestantisme car ils ont soutenu notre programme « prévention du Covid » dans différents pays.

Haïti : quand « la confiance et la fraternité » structurent en profondeur



par Philippe Verseils, ancien responsable des relations internationales du Défap – Service protestant de mission et envoyé en Haïti de 2010 à 2012. Il témoigne de la solidarité protestante française envers les Haïtiens.

Quels sont les liens entre les protestantismes français et haïtien ?

En 1986, quand Jean-Claude Duvalier a quitté le pouvoir, la société civile haïtienne a commencé à se structurer. Deux fédérations protestantes ont alors vu le jour : la Fédération Protestante de Haïti (FPH) et la Fédération des Écoles Protestantes de Haïti (FEPH). Dès ses débuts, la FPH a souhaité avoir des liens avec la Fédération Protestante de France (FPF) pour soutenir ses efforts de structuration et se démarquer de l'influence nord-américaine. Ainsi, à la fin des années 1980, un premier protocole d'accord a été signé entre la FPH et deux partenaires français : la Fédération protestante de France et le Défap – Service protestant de mission. La collaboration portait notamment sur le soutien aux écoles. Un programme important de formation des cadres scolaires a été alors initié et réalisé avec le soutien du Collège coopératif, et une équipe de six à huit personnes envoyées sur place. Les diplômes obtenus étaient reconnus en France par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).

Et quand le séisme de 2010 a frappé l'île ?

La Fédération protestante de France avait déjà mis en place une plateforme pour regrouper les différents acteurs du protestantisme français : les Adventistes, le Service d'entraide et de liaison, la Mission biblique, etc. Après le tremblement de terre de 2010, une vague de solidarité s'est manifestée par l'intermédiaire de la Fondation du Protestantisme, et un poste d'entraide était à pourvoir pour deux années sur place en Haïti. Bouleversé par la situation, j'ai relevé le défi, alors que toute ma famille était à Nîmes.

« J'AI DÉCOUVERT LA PUISSANCE DE CE QUE L'ON NE MESURE PAS FORCÉMENT : LE LIEN, LA RELATION, LA CONFIANCE, LA FRATERNITÉ. »

Ma tâche consistait à faire l'interface entre les besoins sur place et la Fondation du Protestantisme en France et autres bailleurs de fonds. Grâce à cette collaboration, la FPH a pu se restructurer et être reconnue autant par l'État que par les Églises. Au sein d'un protestantisme éclaté et conflictuel, la Fédération protestante de Haïti a acquis le statut d'une plateforme représentative du secteur protestant qui regroupe environ la moitié de la population du pays.

Parmi les belles réalisations, la maison occupée par la Fédération protestante de Haïti a été achetée par des fonds envoyés par la Fédération protestante de France par le biais de la Fondation du Protestantisme. Suite au séisme de 2010, une douzaine







d'orphelinats, totalement effondrés, ont pu mettre en place un système de parrainage avec La Cause : ce soutien a été très positif et se poursuit aujourd'hui.

Quelles ont été vos difficultés ?

L'ultra-précarité des organisations et institutions locales rendait très difficile la mise en place concrète des divers projets. Par exemple, nous avons été alertés par la situation des orphelins qui atteignaient l'âge de 18 ans et qui devaient quitter les structures d'accueil. Nous avons voulu mettre en place un programme de soutien : leur financer une formation, en couture ou en mécanique, et leur fournir l'outillage ou la machine à coudre nécessaire au démarrage d'une activité économique autonome. Cela représentait un budget de 1 000 euros par jeune concerné que nous avons pu trouver pour une trentaine d'entre eux. Mais comment acheminer les fonds quand il n'y a pas de banque ? Et comment vérifier la bonne utilisation de ces fonds ? Si un jeune devait par malheur payer des frais d'hospitalisation avec cet argent-là, était-ce vraiment un « détournement de fonds » ?

Sur place, une grande partie de mon travail a été d'expliquer aux bénéficiaires qu'il fallait justifier l'utilisation des fonds reçus, ce qui est normal. En même temps, j'essayais d'expliquer aux bailleurs de fonds en France que l'ultra-précarité sur place ne permettait pas toujours un tel traçage…

Comment avez-vous vécu ces deux années sur place, de 2012 à 2014 ?

C'était une expérience tellement forte, de l'ordre de la passion, qui m'habite toujours. J'ai vécu une véritable rencontre humaine et spirituelle. J'ai découvert la puissance de ce que l'on ne mesure pas forcément : le lien, la relation, la confiance, la fraternité. Tout ce qui importait pour les Haïtiens, c'était que nous soyons venus, que nous soyons là. Ces liens-là permettent de se structurer sur le long terme, beaucoup plus que n'importe quel programme d'entraide. L'effet produit n'a pas été dans ce qui a été donné, mais dans ce qui a été partagé.

Et aujourd'hui ?

Cela fait deux ans que nous essayons de nous rendre sur place, mais avec la situation sanitaire liée à la Covid-19, tout est devenu quasiment impossible. L'évolution dramatique de la situation politique rend également l'engagement et le travail de nos partenaires quasi impossible. Aujourd'hui, sur place, toutes les institutions, qu'elles soient politiques ou civiles, sont en complet effondrement et au bord de la totale faillite : comment continuer à accompagner les personnes dans un tel contexte ? Fondamentalement, il nous faudrait ne pas lâcher et essayer quand même d'être simplement présents. Et puis aussi, certainement, ne pas cesser de faire parvenir des soutiens financiers, non pas pour mettre en place des projets, mais simplement pour aider à survivre dans le présent. C'est en dehors de toutes les règles de fonctionnement des organisations humanitaires et de la « bonne gestion » des projets de développement, mais c'est la survie immédiate des enfants des orphelinats comme des institutions de nos partenaires haïtiens qui est en jeu. Et il me semble que c'est bien la vocation de l'Église que de manifester cette fraternité-là à travers une présence fraternelle et des actions concrètes.



« Construire des gens », pas des œuvres



par **Fabienne et Serge Herrbrech,** fondateurs de l'association et de la fondation individualisée

« Un cœur et des mains » voilà dix ans. Serge est également pasteur et président de l'Union d'assemblées protestantes en missions (UAPM), membre de la Fédération protestante depuis 2006. Ils reviennent sur leur engagement en lien avec la Fondation du Protestantisme.

Quelle est la genèse de Un cœur et des mains ?

Nous sommes d'anciens entrepreneurs dans le domaine de l'agroalimentaire. Je formais des apprentis, j'ai toujours eu un goût pour la formation. Quand nous avons eu l'opportunité de vendre notre société, j'ai voulu continuer à former des gens pour qu'ils découvrent leurs talents et qu'ils deviennent autonomes. Nous avons déposé les statuts de l'association « Un cœur et des mains » en 2013. La Fondation du Protestantisme nous a beaucoup aidés à rédiger les statuts.



Pourquoi avez-vous choisi de créer en même temps une fondation abritée ?

Dans un milieu associatif foisonnant, le statut de fondation est plus lisible et plus solide. Cela nous apporte aussi des points de législation indispensables. En outre, l'abattement fiscal est de 75 %. Pour nous qui ne sommes pas bons en communication, c'est une aide précieuse.

« DANS UN MILIEU ASSOCIATIF FOISONNANT, LE STATUT DE FONDATION EST PLUS LISIBLE ET PLUS SOLIDE. »

Quelles sont les actions de votre œuvre ?

Aujourd'hui, nous soutenons une ferme pédagogique au Sénégal, appelée Beer Sheba, avec l'objectif d'aider les gens sur place à devenir autonomes. 150 personnes vivent de cette activité. Dans deux ans, ils seront indépendants. De plus, 100 étudiants y ont été formés, qui sont ensuite rentrés dans leurs villages pour y développer l'économie locale. À Beer Sheba, nous avons une formation à l'hygiène, un laboratoire de charcuterie, une case santé qui est presque devenue un petit hôpital, avec un véhicule servant d'ambulance pour emmener les patients à Dakar si besoin, notamment pour les accouchements. L'idée est de construire des gens. Nous avons un autre projet à Madagascar où nous soutenons une école de 300 enfants. Le pasteur Georges Michel, de l'UAPM, également secrétaire général de la Fédération protestante de France, est le président de cette œuvre-là.

Nous avons également le projet de soutenir une école au Sénégal selon un modèle innovant : au lieu de parrainer des enfants, nous aimerions parrainer des instituteurs. Certes, il est plus facile de récolter des fonds avec des photos d'enfants, mais objectivement, ce sont les professeurs qui manquent. Nous voulons les aider à toucher un bon salaire (plus que les 50 euros par mois habituels) et à être de bons enseignants. L'idée est de les faire sortir de la misère.

Quelles sont vos difficultés ?

Aujourd'hui, nous sommes pénalisés car nous ne pouvons plus voyager à cause des conditions sanitaires. Quand on va sur place, c'est très motivant de voir les besoins et les résultats.

Une autre difficulté réside dans l'approvisionnement de nos bovins à Beer Sheba. Comme nous voulons une viande de bonne





qualité, nous allons chercher les bêtes au Mali voisin. Mais nous faisons face à des problèmes de vol pendant le transport. Nous aimerions donc ouvrir une ferme de reproduction sur place, pour maîtriser la chaîne complète. Nous avons déjà formé un vétérinaire sur place. Il pourrait devenir le responsable de la reproduction. Il nous faut trouver 45 000 euros pour financer ce projet.
Malgré nos difficultés, nous avons eu de belles réalisations l'année dernière, même en situation de Covid. Pour faire tourner la ferme nous avons besoin d'énergie et donc de batteries solaires. Tout fonctionne à l'énergie solaire à Beer Sheba. Vraiment, c'est une mission bénie !





Transmission temporaire d'usufruit

Le fait pour un donateur de donner la jouissance d'un bien à un bénéficiaire nommément désigné, pendant une durée déterminée.

Les fondations individualisées abritées par la Fondation du Protestantisme au 31 septembre 2021

Chaque fondation individualisée à la Fondation du Protestantisme dispose d'une gouvernance spécifique et d'un objet qui lui est propre.

A ROCHA
Susciter et soutenir financièrement toute action permettant de promouvoir, d'encourager et d'assurer la protection de la nature, de lutter contre les conséquences de son altération sur les populations démunies, de proposer des alternatives durables respectueuses tant des hommes que de l'environnement, de sensibiliser le public.

ACAT Pour la dignité humaine
Susciter et soutenir financièrement toute action permettant de lutter partout dans le monde contre la torture, les peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants et les exécutions capitales.

Accueil Partage Solidarité – FAPS
Favoriser, développer et promouvoir des actions dans un champ d'intervention sociale ou humanitaire, dans un esprit de partage solidaire.

ADRA France
Contribuer à soutenir et prolonger les actions conduites par l'Association ADRA-France.

Arc en Ciel – Les Mûriers
Recevoir et détenir le patrimoine foncier et immobilier de l'association Arc-en-Ciel – Les Mûriers qui avait pour objet d'agir en faveur des personnes handicapées.

ATFPO
Venir en aide à des personnes placées sous mesure de protection à l'ATFPO, tutelle, curatelle, sauvegarde de justice et mesure d'accompagnement judiciaire et de participer au développement de l'Association Tutélaire de la Fédération Protestante des Œuvres.

Baptiste
Maintenir et valoriser les biens mobiliers et immobiliers, ainsi qu'acquérir ou recevoir tout autre bien à la demande du comité de suivi. Initier et soutenir les projets dans les domaines sociaux, médico-sociaux et sanitaires conduits notamment par l'ABEJ Fédération nationale.

Bernard Palissy
Soutenir l'association du Cours Bernard Palissy (collège–lycée sous contrat avec l'État) et contribuer à des projets ou initiatives d'ordre éducatif, scolaire et culturel dans le cadre du protestantisme.

CASP-Centre d'action social protestant
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP).

Centre Chrétien de Gagnières
Recevoir et détenir la propriété de l'ensemble immobilier dénommé Centre Chrétien de Gagnières et veiller au respect de la finalité œcuménique et charismatique de ce lieu d'accueil, de rencontres et d'hébergement.

Cimade
Contribuer à soutenir et prolonger les actions conduites par l'association œcuménique d'entraide Cimade (Comité inter-mouvement auprès des déplacés) notamment en contribuant à assurer le rayonnement et la notoriété de la Cimade, initiant et soutenant le développement de projets nouveaux ou conduits en partenariat avec d'autres institutions.

CPF-Actions Liban
Soutenir et prolonger des projets portés par des institutions notamment de caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel au Liban et dans le Proche Orient.

Communauté des Églises d'expression Africaine en France – CEAF
Permettre, soutenir et prolonger des projets portés par les institutions membres de la Communauté des Églises d'expression Africaines en France (CEAF) ou en relation avec elle, ou la CEAF elle-même.

DEFAP-Missions et solidarités internationales
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'association Défap – Service Protestant de Mission.

Demoiselles Cuvier pour le logement
Poursuivre l'œuvre engagée par l'association protestante d'entraide fondée en 1825, notamment par la gestion de biens immobiliers.

Diaconat de Grenoble
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'association dite « Diaconat Protestant de Grenoble », notamment par l'achat des murs d'un magasin pour en faire le lieu pérenne de l'épicerie sociale ÉPISOL.

Diaconesses de Reuilly - Accompagnons la vie
Apporter dans une éthique spirituelle protestante des réponses à des besoins de société repérés ou émergents dans les domaines des soins des malades, l'éducation spécialisée et formation de la personne en difficulté, l'action sociale, notamment pour les personnes âgées, la formation des personnels des professions sanitaires et médico-sociales. Entretenir et gérer en conséquence tout établissement ayant un caractère analogue, recevoir, acquérir ou créer tout établissement de cette nature.

Eau Vive 29
Initier, soutenir et prolonger les projets dans les domaines culturels, sociaux, médico-sociaux et sanitaires conduits par l'Association Eau Vive.

Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France
Soutenir et prolonger les actions de l'association du même nom, et notamment le développement, la notoriété des EEudF. Initier et soutenir le développement de projets nouveaux ou conduits en partenariat avec d'autres institutions.

Entraide familiale de bienfaisance protestante d'Auvergne
Initier, soutenir et compléter des projets conduits dans le domaine de l'assistance et de la bienfaisance par l'Association Familiale Protestante d'Entraide de Clermont-Ferrand et du Puy de Dôme.

Entraide protestante de Reims
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'Association protestante d'Entraide de l'Église réformée de Reims.

Entraide Protestante du Havre
Contribuer à soutenir et prolonger les actions conduites par l'association dite « Société Protestante Havraise de Bienfaisance ».

FEDE
Initier et soutenir toute action concernant les étudiants protestants.

Fédération de l'Entraide protestante
Soutenir et prolonger les actions conduites par la Fédération de l'Entraide Protestante et les associations qui en sont membres.

Fédération protestante de France
Soutenir des projets portés par les Communautés, Œuvres et Mouvements de la Fédération protestante de France, ou la Fédération elle-même.

FLAM
Soutenir des projets portés par des associations et fondations protestantes françaises (Églises, œuvres, mouvement et autres institutions) notamment de caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel qui concourent au rayonnement du protestantisme en France.

Foi et Vie
Poursuivre l'œuvre engagée dès le début du XX^{e} siècle par le pasteur Doumergue et les autres fondateurs de l'association du même nom, qui s'étaient donnés comme but « la culture spirituelle, par le rayonnement du message du protestantisme, et la participation à des projets d'action sociale ».

Fondation John BOST
Soutenir et prolonger les actions conduites par la fondation reconnue d'utilité publique dénommée « Fondation John BOST ».

Fondation pour les ministres des Églises protestantes de France
Initier, soutenir et prolonger des projets en faveur des ministres du culte et personnels salariés des Églises protestantes de France, en relation avec la Fondation reconnue d'utilité publique des ministres des Églises protestantes.

Foyer Joséphine Butler
Accompagner les jeunes mères isolées pendant leur grossesse et au-delà, y compris vers une réinsertion sociale, et veiller au développement de l'enfant, contribuer à la responsabilisation des jeunes femmes concernées.

JACQIV
Initier et soutenir des projets portés par les communautés, œuvres et mouvements de la Fédération protestante de France, par la Fédération protestante de France elle-même ou par les unions et œuvres membres du Conseil national des Évangéliques de France ou par son Conseil national lui-même.

La Fortitude
Apporter aide et assistance à des personnes âgées aux ressources modestes, et plus particulièrement loger des personnes retraitées dans des logements convenables à un loyer inférieur à ceux du marché locatif.

Ligue pour la lecture de la Bible
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'association Ligue pour la Lecture de la Bible.

Le Lazaret
Poursuivre l'œuvre engagée dès le milieu du XIX^{e} siècle par les prédécesseurs de la Société anonyme civile des Bains de Mer du Nouveau Lazaret, fondée en 1888 et continuée par la SCI du Nouveau Lazaret.

Les Lavandes
Soutenir et susciter tous types d'actions concourant à renforcer le lien social et la solidarité au travers de projets de valorisation de l'environnement.

L'Étoile
Soutenir, en France et à l'étranger, des actions d'entraide, de bienfaisance et développement et compléter et prolonger les actions de l'association cultuelle de l'Église Réformée de l'Étoile, relatives à son propre patrimoine.

Maison d'Écoulandre
Recevoir, détenir et gérer un ensemble immobilier situé à Mouzeuil-Saint-Martin en Vendée (85370), anciennement propriété de la SCI Maison d'Écoulandre et dont la gestion est actuellement confiée à l'association Accueil d'Écoulandre occupante des lieux.

Maison et Établissement Protestant
Soutenir les institutions protestantes sans but lucratif et à gestion désintéressée agissant pour l'accueil, l'hébergement, le soin et l'accompagnement des personnes en difficulté, et notamment des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, isolées, handicapées, malades ou en fin de vie.

Martin Bucer
Conduire et soutenir des projets portés par les institutions membres de l'Église protestante unie de France, ou en relation avec elle, ou l'Église protestante unie de France elle-même.

Martin Luther King Créteil
Favoriser l'essor du protestantisme et de ses valeurs, en France (notamment dans la ville de Créteil) ainsi qu'à l'étranger, en contribuant au développement des activités, projets et actions d'une association cultuelle protestante membre des Assemblées de Dieu et des ADFP (ex-UECE), d'une association de bienfaisance membre de la Fédération de l'entraide Protestante et d'une association culturelle dédiée au soutien des activités non prises en charges par les deux associations précédentes.

Maurice Longeiret
Soutenir les actions conduites par l'Union Nationale des Églises Protestantes Réformées Évangéliques de France (UNEPREF), les associations rattachées à l'UNEPREF et celles qui se déclarent proches de l'UNEPREF.

Mission populaire évangélique de France
Soutenir l'action de l'association portant le même nom, membre de la Fédération protestante de France, ainsi que celle des Fraternités qui, agréées par le Comité National de la Mission Populaire, contribuent aux activités du Mouvement conformément à la Charte du Mouvement de la Mission populaire évangélique de France.

Musée Jean-Frédéric Oberlin
Soutenir et promouvoir la diffusion et le rayonnement de la pensée et de l'action du pasteur Jean-Frédéric Oberlin. Enrichir les collections du Musée Jean-Frédéric Oberlin (Musée de France), déjà dépositaire de collections du Musée Alsacien de Strasbourg et de la paroisse protestante de Waldersbach. Soutenir et prolonger les actions du musée Jean-Frédéric Oberlin de Waldersbach, ainsi que les actions des prédécesseurs et héritiers spirituels d'Oberlin.

Paul Ricœur
Soutenir financièrement toute action permettant de mieux faire connaître l'œuvre et la pensée de Paul Ricœur. La fondation assure la mise en place et en valeur du « fonds Ricœur » nommément constitué par le don de Paul Ricœur à la bibliothèque de la Faculté libre de théologie protestante de Paris de l'ensemble de ses manuscrits, livres articles et bibliothèques de travail.

Portes Ouvertes
Soutenir, secourir et assister, tant au plan moral que matériel, humanitaire et économique, tout individu victime, en quelque endroit du monde, de persécutions ou discriminations d'ordre physique, moral, social, éducatif ou professionnel, en raison de sa croyance chrétienne.

Pro-Vision France
Initier et soutenir, en France et dans le monde, des projets permettant d'attribuer des secours à caractère social, allocations ou subventions à des institutions à vocation humanitaire venant en aide aux personnes défavorisées, à la construction, à la rénovation, et de manière générale au soutien des écoles, et notamment chrétiennes.

Projet d'Entraide CEVAA
Au sein des Églises de la Cevaa et au-delà (en France et à l'étranger), la fondation a pour but de soutenir des actions dans le domaine de la justice, des droits de l'homme et de l'intégrité de la création, de soutenir des actions de formation et d'éducation visant à développer une conscience citoyenne de partage et de solidarité, de soutenir des engagements pour un monde solidaire et réconcilié et de soutenir des actions de développement et d'entraide.

Protestante Cannoise
Soutenir les projets patrimoniaux, culturels et sociaux correspondant aux buts mentionnés à l'article premier des statuts de la Fondation du Protestantisme et initiés par l'Église réformée de Cannes, ou toute œuvre ou tout mouvement en lien avec l'Église réformée de Cannes.

Protestantisme d'Aquitaine
Au nom de l'engagement social du protestantisme de la région bordelaise, soutenir et prolonger les actions des associations, fondations ou autres entités qui ont en commun les buts mentionnés à l'article premier des statuts de la Fondation du Protestantisme.

Protestantisme de Montpellier
Conduire, gérer et soutenir des projets notamment sociaux et culturels portés par des institutions – communautés, œuvres et mouvements – en relation avec l'Association cultuelle de l'Église réformée de Montpellier (ou toute institution qui sera appelée à ses droits) ou celle-ci et correspondant aux buts mentionnés à l'article premier des statuts de la Fondation du Protestantisme.

Réforme
Soutenir et pérenniser les actions de l'association Réforme qui a notamment pour mission de promouvoir et faire rayonner la pensée protestante en France et à l'étranger par tous les moyens, en particulier l'hebdomadaire Réforme.

Saint-Jean
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'association dénommée « Association des Œuvres de Saint-Jean », association loi 1901 reconnue d'utilité publique, notamment en contribuant à assurer le rayonnement et la notoriété de l'association, en soutenant le développement de projets nouveaux ou conduits en partenariat avec d'autres institutions, notamment d'inspiration protestante.

Service d'Entraide et de Liaison (Le Sel)
Susciter et soutenir financièrement toute action permettant d'améliorer les conditions de vie de personnes et de populations en situations de pauvreté dans les pays en développement et plus généralement tout projet en faveur d'actions correspondant aux buts mentionnés à l'article 1er des statuts de l'association Service d'entraide de liaison.

Sœurs de la communauté de Pomeyrol
Apporter soutien moral et matériel aux Sœurs de la communauté de Pomeyrol, en accompagnement des projets de l'association.

Solidarités protestantes lyonnaises
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'association Entraide protestante de Lyon et toutes les associations qui voudront la rejoindre, accompagner et conforter l'action d'œuvres et mouvements animés notamment par les protestants, contribuer à assurer la poursuite des projets conduits par chacune de ces associations tout en développant la mutualisation des actions communes, initier et soutenir le développement de projets nouveaux, conduits ou non en partenariat avec d'autres institutions.

Temple de l'Oratoire du Louvre
Soutenir, en France et à l'étranger, des actions de développement, d'entraide et de bienfaisance, dans la tradition de la culture protestante réformée, par le moyen de subventions attribuées à des tiers ou d'actions conduites par la fondation individualisée grâce aux moyens dont elle dispose.

Un Cœur et des mains
Initier et soutenir, en France et dans le monde, des projets permettant d'attribuer des secours à caractère social, allocations ou subventions à des institutions à vocation sociale œuvrant dans le département des Vosges, en France, en métropole et hors métropole à des institutions à vocation humanitaire venant en aide aux personnes défavorisées partout dans le monde.

Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL)
Soutenir et prolonger les actions conduites par l'UEPAL, notamment lorsqu'elles permettent son rayonnement et sa notoriété. Favoriser la mutualisation d'actions au sein des institutions d'inspiration protestante des trois départements concernés.

Vaugirard 46
Reprendre et continuer les activités exercées depuis 1891 par l'Association des Étudiants Protestants de Paris (AEPP) au foyer pour étudiants sis 46 rue de Vaugirard (Paris 6e) et notamment soutenir en région parisienne un pôle universitaire permettant de développer une véritable animation étudiante à vocation internationale en partenariat avec d'autres associations étudiantes en France et à l'étranger, soutenir les projets spirituels, culturels ou humanitaires développés par des étudiants ou leur étant destinés, acquérir, recevoir, détenir et gérer tout bien affecté à cet objet, notamment des immeubles destinés au logement et à l'animation d'étudiants, et garantir le maintien de cette affectation.

Règlement d'une fondation individualisée

Document précisant notamment les buts, les moyens et la gouvernance d'une fondation individualisée.

Organiser son action philanthropique à la Fondation du Protestantisme



par Elsa Bouneau,
Directrice de la Fondation du Protestantisme.

Depuis 20 ans, la Fondation du Protestantisme met son équipe et ses compétences au service des volontés philanthropiques des institutions et des personnes physiques qui souhaitent s'engager auprès des institutions protestantes.

Dons, legs, donations, des outils fiscaux et juridiques qui permettent d'accompagner et soutenir les associations et les Églises issues de la Réforme dans leur mise en œuvre de l'Évangile en action.

Les mesures fiscales, qui ont évolué depuis 2001 et qui nécessairement continueront à changer, les grandes mutations et enjeux du monde, avec au centre de ceux-ci la question environnementale – la plus prégnante – et les questions de justice sociale et climatique, sont autant de défis qui nous attendent dans les prochaines années.

Portée par les valeurs et principes de la Réforme face aux grands défis de demain, la Fondation du Protestantisme continuera à faire preuve d'agilité et d'expertise au service des institutions et des personnes qui souhaitent œuvrer pour le monde protestant.

Afin de permettre aux fondations individualisées de vivre leurs projets, la Fondation du Protestantisme accompagne les institutions en s'adaptant aux besoins de chacune. L'expérience et les capacités juridiques spécifiques d'une fondation reconnue d'utilité publique offrent de nombreuses opportunités aux structures pour renforcer leurs actions, pérenniser leurs financements et anticiper leurs besoins.

La Fondation du Protestantisme aujourd'hui, c'est

20 ans
d'expérience au service des institutions protestantes

59
fondations abritées

68
établissements propriétés de la Fondation

124,5 M€
d'actif



Créer une fondation

Défendre une cause qui traduit l'engagement d'une vie, perpétuer un nom, agir concrètement au service de son prochain en créant une structure ancrée dans son identité protestante, sont autant de motivations qui sont à l'origine d'une fondation. Créer une fondation individualisée avec le concours de la Fondation du Protestantisme vous assure un cadre juridique et fiscal adapté.

Effectuer un legs

Effectuer un legs relève d'une décision mûrement réfléchie. Il est important de pouvoir en parler avec des interlocuteurs qualifiés. La Fondation du Protestantisme est à votre disposition pour vous exposer les multiples potentialités en matière de legs, en toute discrétion et sans engagement. Elle saura vous informer et vous conseiller sur les dispositions fiscales, afin de préserver les intérêts qui vous importent. Vous pourrez alors sereinement exprimer votre solidarité envers une cause qui vous tient à cœur.

Déposer un projet

Chaque année, la Fondation du Protestantisme et ses fondations individualisées soutiennent plus de 300 projets en France et dans le monde. Si votre institution (association, Église, fondation, etc.) dispose d'un projet à financer et que celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'objet de la Fondation du Protestantisme (voir la page Convictions et missions), nous pouvons agir pour vous.

Faire un don

Soutenir financièrement, c'est un premier moyen d'agir en bénéficiant de toutes les déductions fiscales. Vous pouvez aider la fondation individualisée qui correspond le mieux à vos aspirations, contribuer aux besoins d'urgence de Solidarité Protestante ou bien faire votre don directement auprès de la Fondation.

678 €

de don moyen

4,85 M€

de ressources annuelles venant des dons et legs

145

projets financés en moyenne sur une année

5,8 M€

engagés en moyenne chaque année dans le cadre de notre mission sociale

350

bénévoles au sein des comités de suivi des fondations individualisées

ENGAGÉS AU SERVICE DE TOUS

2001
20 ans d'engagement
2021

contact@fondationduprotestantisme.org

01 44 53 47 24

www.fondationduprotestantisme.org

FONDATION DU PROTESTANTISME